Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2256(INI)

12.3.2026

AMENDEMENTS
403 - 762

Projet de rapport
Nacho Sánchez Amor
(PE781.407v01-00)

Rapport 2025 de la Commission sur la Turquie
(2025/2256(INI))

Amendement 403
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate que l'érosion continue de l'état de droit et de la sécurité juridique aura inévitablement une incidence sur la confiance des investisseurs et sur l'économie;	18. constate que l'érosion continue de l'état de droit et de la sécurité juridique aura inévitablement une incidence ***négative*** sur la confiance des investisseurs et sur l'économie;

Or. en

Amendement 404
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. prend acte de la récente découverte importante par le gouvernement turc d'importantes réserves de terres rares dans la province d'Eskişehir, qui pourrait faire de la Turquie un acteur important sur un marché stratégique mondial; souligne le potentiel de cette découverte pour contribuer à la diversification et à la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales en terres rares, ainsi que les défis majeurs qu'elle implique, notamment l'accès à des technologies avancées d'extraction et de traitement et la nécessité de garantir des normes élevées de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources;

Or. en

Amendement 405
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les autorités turques à mettre en œuvre les obligations internationales de la Turquie en matière de lutte contre la corruption, en particulier la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe;	19. invite les autorités turques à mettre en œuvre les obligations internationales de la Turquie en matière de lutte contre la corruption, en particulier la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe***, et à assurer un suivi efficace des recommandations émises par le Groupe d'États contre la corruption, notamment en adoptant la législation nécessaire, qui est l'un des derniers critères de référence pour la libéralisation du régime des visas***; ***souligne qu'il est nécessaire d'améliorer l'intégrité des procédures de passation des marchés publics, du financement des partis politiques, du système judiciaire, de l'administration publique et du secteur de la construction, qui restent particulièrement vulnérables à la corruption; regrette profondément que les récentes affaires de corruption de haut niveau mises à jour par les autorités aient visé exclusivement des maires et des municipalités élus par l'opposition, ce qui ébranle encore la confiance dans l'efficacité et la volonté réelle des autorités de lutter contre la corruption; invite instamment les autorités turques à garantir l'impartialité et la transparence dans leurs efforts de lutte contre la corruption; les appelle à renforcer la lutte contre la contrefaçon et à rétablir le régime des droits de propriété conformément aux normes internationales;***

Or. en

Amendement 406

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les autorités turques à mettre en œuvre les obligations internationales de la Turquie en matière de lutte contre la corruption, en particulier la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe;	19. invite les autorités turques à mettre en œuvre les obligations internationales de la Turquie en matière de lutte contre la corruption, en particulier la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe; ***souligne que la lutte efficace contre la corruption constitue elle aussi un moyen d'accroître l'activité économique, étant donné que le climat d'investissement s'améliore à mesure que la corruption diminue;***

Or. fi

Amendement 407
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les autorités turques à mettre en œuvre les obligations internationales de la Turquie en matière de lutte contre la corruption, en particulier la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe;	19. invite ***instamment*** les autorités turques à mettre en œuvre les obligations internationales de la Turquie en matière de lutte contre la corruption, en particulier la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe;

Or. en

Amendement 408
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis prend note des récents développements judiciaires aux États-Unis concernant Halk Bankası A.Ş. (Halkbank), y compris les procédures liées au contournement des sanctions et aux dispositifs de blanchiment des capitaux; rappelle que la Turquie a été placée sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en 2021 en raison de graves lacunes stratégiques dans son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et qu'elle en a été retirée en 2024 à la suite d'ajustements législatifs et réglementaires; souligne toutefois que les modifications législatives ne constituent pas à elles seules une preuve suffisante de progrès durables lorsque des préoccupations persistent en ce qui concerne l'application effective, indépendante et impartiale de la surveillance financière, de l'action du ministère public et du contrôle judiciaire; s'inquiète des rapports crédibles faisant état de faiblesses structurelles, d'ingérence politique et de risques de corruption au sein des institutions financières liées à l'État et des autorités de surveillance; invite la Commission à procéder à une évaluation approfondie de la mesure dans laquelle la corruption, le manque d'indépendance institutionnelle ou les pratiques de répression sélective peuvent compromettre l'efficacité du contrôle des personnes politiquement exposées et des entités affiliées à l'État, ce qui entrave le respect des normes internationales en matière de transparence financière; souligne qu'une répression démontrable, cohérente et vérifiable de manière indépendante des infractions, y compris des enquêtes, des poursuites et des sanctions efficaces, doit être une condition préalable à toute

discussion concernant les relations financières et commerciales entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 409
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis souligne qu'un certain nombre de problèmes critiques concernant le marché du travail n'ont pas été résolus, tels que l'emploi informel, l'écart entre les hommes et les femmes en la matière et l'inégalité des revenus; continue de s'inquiéter de la faible couverture des négociations collectives et des sérieux obstacles à la syndicalisation dans le secteur privé; estime qu'il y a lieu de multiplier les efforts pour renforcer les mécanismes de dialogue social et s'attaquer aux nouveaux problèmes concernant la sécurité au travail; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste; invite les autorités turques à supprimer les obstacles qui limitent les droits à la syndicalisation et à la négociation collective en utilisant efficacement les mécanismes du dialogue social, et à reconnaître le droit de grève aux fonctionnaires;

Or. en

Amendement 410
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis déplore que la Turquie reste un très mauvais élève dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et invite Ankara à travailler sur un cadre juridique crédible de réduction des émissions; souligne que le projet du ministère de l'énergie et des ressources naturelles de maintenir les subventions à la production nationale de charbon et à la production d'électricité à forte intensité de carbone ralentit les progrès dans le déploiement des énergies renouvelables; appelle le gouvernement turc, également dans la perspective de son accueil de la 31e conférence des Nations unies sur le climat en 2026, à décider d'une voie d'élimination progressive du charbon et à avancer la date de son pic de CO_2, actuellement prévu pour 2038;

Or. en

Amendement 411
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis rappelle les préoccupations exprimées par les partenaires internationaux concernant l'utilisation du système de paiement russe Mir en Turquie après l'imposition de sanctions financières à l'encontre des banques russes; souligne que ces développements mettent en évidence les défis plus larges liés à la coopération financière avec les entités russes sanctionnées et invite la Turquie à assurer le plein respect des garanties financières internationales;

Or. en

Amendement 412
Sebastian Everding
au nom du groupe The Left
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis exprime son inquiétude en ce qui concerne le bien-être des animaux lors des transports en provenance de République de Turquie et à travers elle; demande le respect des normes internationales et la prévention de la surpopulation et du stress thermique;

Or. en

Amendement 413
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. regrette vivement que la Turquie continue de refuser l'entrée sur son marché de marchandises en provenance de la République de Chypre, en violation des obligations qui lui incombent en vertu du protocole additionnel à l'accord d'Ankara; souligne que ces pratiques discriminatoires créent des conditions de concurrence déloyale, notamment dans les domaines du transport maritime, du commerce et des régimes douaniers, et portent atteinte à l'intégrité des relations douanières entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 414
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. prend note de la nouvelle loi sur le climat 2025 de la Turquie qui est entrée en vigueur en juillet 2025 et se félicite de l'inclusion d'un système d'échange de quotas d'émission, même s'il reste certaines améliorations, telles que les plafonds sur les certificats, à apporter;

Or. en

Amendement 415
Sebastian Everding
au nom du groupe The Left
Pernando Barrena Arza

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. condamne les abattages et les mauvais traitements signalés de chiens et de chats errants; appelle de ses vœux un contrôle de la population sans cruauté conformément aux normes internationales;

Or. en

Amendement 416
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. invite les autorités de l'Union et de la Turquie à approfondir et à privilégier la coopération sur le pacte vert pour l'Europe, notamment la tarification du carbone dans le contexte du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, à se pencher sur les implications pour les exportateurs turcs, et à soutenir le financement de la décarbonation industrielle et la modernisation du réseau, ainsi que les politiques de transition juste;

Or. en

Amendement 417
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. exprime sa profonde préoccupation quant au fait que, malgré certaines réformes liées au retrait de la Turquie de la liste grise du GAFI, la Commission souligne que la Turquie doit encore s'aligner plus étroitement sur l'acquis de l'Union et les recommandations du GAFI pour renforcer son cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT);

Or. en

Amendement 418
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. relève qu'en 2025, la Turquie est entrée dans le cinquième cycle d'évaluation mutuelle en vertu des normes révisées du GAFI; souligne, en particulier, la nécessité de résultats continus en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations efficaces; invite la Turquie à aligner pleinement son cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sur les normes de l'Union, notamment en ce qui concerne la traçabilité des transferts et la prévention de l'utilisation abusive des nouveaux moyens de paiement et des crypto-actifs à des fins de financement illicite;

Or. en

Amendement 419
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 sexies. constate avec inquiétude que la République de Turquie a demandé à devenir membre des BRICS+, alors qu'elle a actuellement le statut de partenaire, et qu'elle envisage de faire de même avec l'Organisation de coopération de Shanghai; s'inquiète vivement de l'incompatibilité fondamentale entre l'éventuelle adhésion à part entière de la Turquie aux BRICS et le processus d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 420
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui ***a*** accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui***, en janvier 2026, avait*** accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***rappelle l'importance de la coopération avec la Turquie pour la gestion efficace et ordonnée des flux migratoires; se félicite en outre du fait que, depuis 2011, l'Union a versé près de 12,5 milliards d'euros pour aider la Turquie à soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil; note qu'une partie des fonds de l'Union a été consacrée au renforcement des capacités turques de contrôle aux frontières et d'endiguement; soutient la poursuite du financement de l'Union pour maintenir les soins de santé, l'éducation, la protection et l'intégration des réfugiés en Turquie; demande à la Commission de veiller à la plus grande transparence et à la plus grande justesse dans l'allocation des fonds et à ce que les projets financés par l'Union, en particulier ceux liés aux centres de rétention et au contrôle aux frontières, respectent toutes les normes applicables en matière de droits de l'homme; est alarmé par des rapports crédibles révélant de graves violations des droits de l'homme dans les centres de détention financés par l'Union en Turquie et demande à la Commission de lancer une enquête transparente et indépendante sur cette situation; invite la Turquie à garantir la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de la déclaration UE-Turquie de 2016 et de l'accord de réadmission UE-Turquie avec tous les États membres;***

Or. en

Amendement 421
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***fait observer que ces dernières années ont été marquées par une augmentation significative de la rhétorique anti-syrienne et des attaques violentes contre les réfugiés, alimentées par les pressions économiques et la polarisation du discours politique; constate en outre que des incidents majeurs de violence collective ont été signalés, notamment des attaques contre des maisons, des entreprises et des véhicules syriens à Kayseri en juin-juillet 2024 et la propagation ultérieure de la violence à d'autres villes telles qu'Istanbul, Konya, Hatay et Gaziantep, ainsi que des attaques antérieures à grande échelle contre des résidents syriens dans le district d'Altındağ d'Ankara en août 2021; indique que les organisations de défense des droits de l'homme ont recueilli des preuves sur des cas de mauvais traitements et d'abus dans les centres de rétention, des informations faisant état de réfugiés contraints de signer des documents de «retour volontaire», et des allégations de recours excessif à la force par les gardes-frontières à l'encontre de demandeurs d'asile tentant de traverser la frontière depuis la Syrie; indique en outre que ces développements soulèvent de sérieuses préoccupations quant à la protection des réfugiés et au respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit des réfugiés;***

Or. en

Amendement 422
Giorgos Georgiou, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***salue de nouveau*** l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. ***prend note de*** l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***invite l'Union à ne pas continuer à faire preuve de complaisance et à ne pas s'appuyer sur la déclaration UE-Turquie de 2016, qu'il convient de révoquer; estime que tout changement apporté à sa politique d'immigration doit plutôt être fondé sur la manifestation d'une réelle solidarité ainsi que sur le respect des principes fondamentaux du droit international en matière d'asile et de migration vis-à-vis de tous, en évitant de faire deux poids, deux mesures;***

Or. en

Amendement 423
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***salue de nouveau l'action de*** la Turquie, ***qui a accueilli*** environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. ***constate que*** la Turquie, ***en tant que pays tiers sûr, accueille*** environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***fait toutefois observer que des préoccupations persistent en ce qui concerne l'instrumentalisation des migrations à des fins politiques; rappelle en particulier les événements survenus aux frontières***

extérieures de l'Union en 2020, lorsque les migrants ont été encouragés à se diriger vers la frontière grecque; souligne que la coopération en matière de migration doit respecter pleinement les principes du droit international et l'intégrité des frontières extérieures de l'Union;

Or. en

Amendement 424
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***indique qu'après la chute du régime de Bachar al-Assad, le rythme des retours volontaires s'est considérablement accéléré, avec près de 550 000 à 560 000 Syriens de retour chez eux entre décembre 2024 et fin 2025; soutient la politique de la Turquie visant à faciliter ces retours et encourage les États membres de l'Union à suivre l'exemple turc;***

Or. en

Amendement 425
Malik Azmani, Dan Barna, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. salue de nouveau l'action de la	20. salue de nouveau l'action de la

Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***constate que, selon le rapport de Frontex de janvier 2025, la migration irrégulière le long de la frontière entre la Turquie et l'Union a diminué d'environ un quart en chiffres absolus; souligne l'importance des efforts continus de la Turquie pour gérer les migrations en étroite collaboration avec l'Union;***

Or. en

Amendement 426
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous*** protection ***temporaire***;	20. ***reconnaît que la Turquie continue d'accueillir une importante population de migrants; souligne que la*** protection ***de la région doit rester la principale solution aux flux migratoires***; ***insiste toutefois sur le fait que cette responsabilité ne doit pas être utilisée par le gouvernement turc pour instrumentaliser la migration afin d'obtenir des concessions financières ou des faveurs politiques de la part de l'Union;***

Or. en

Amendement 427
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***salue de nouveau l'action*** de la	20. ***continue de soutenir les efforts*** de

Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***réaffirme que les relations de voisinage entre la Turquie et l'Union sont incompatibles avec toute tentative d'instrumentalisation de la migration;***

Or. en

Amendement 428
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***souligne toutefois que les migrations ne doivent pas être instrumentalisées à des fins politiques contre l'Union ou ses États membres;***

Or. en

Amendement 429
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. salue de nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire; ***indique que l'Union continue d'apporter un soutien financier substantiel à la Turquie, avec environ 10 milliards d'euros mobilisés depuis 2016;***

Or. en

Amendement 430
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***salue de nouveau l'action de*** la Turquie***, qui*** a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;	20. ***rappelle que*** la Turquie a accueilli environ 2,7 millions de réfugiés, dont 2,3 millions de Syriens sous protection temporaire;

Or. fi

Amendement 431
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reste profondément préoccupé par le fait que la Turquie soit considérée par l'Union comme un «pays d'origine sûr», alors qu'il existe de nombreuses preuves de persécutions et de préjudices graves à l'encontre de ses citoyens; souligne que cela représente une violation de l'article 61, paragraphe 1, du règlement relatif aux procédures d'asile: un «pays tiers ne peut être désigné comme pays d'origine sûr conformément au présent règlement que lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré qu'il n'est pas recouru à des actes de persécution tels qu'ils sont définis à l'article 9 du

règlement (UE) 2024/1347 et qu'il n'y existe aucun risque réel de subir des atteintes graves telles qu'elles sont définies à l'article 15 dudit règlement»;

Or. en

Amendement 432
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se réjouit que la Turquie construise un mur de sécurité de 8,5 kilomètres le long de sa frontière occidentale avec la Grèce, dans la province d'Edirne, afin d'empêcher l'immigration clandestine vers l'Union; relève que la Turquie a déjà construit un mur de 828 kilomètres tout au long de sa frontière syrienne et qu'un mur similaire plus court existe le long de la frontière iranienne; invite l'Union et ses États membres à s'inspirer de l'exemple turc pour lutter contre l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains;

Or. en

Amendement 433
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que la Turquie a été une source importante d'instabilité régionale ces dernières années; souligne que son intervention illégale dans la guerre civile syrienne était unilatérale et dépourvue de

mandat de l'ONU ou de l'OTAN; rappelle que la Turquie, les groupes armés qu'elle soutient et le nouveau régime syrien combattent les Forces démocratiques syriennes (FDS), qui ont été le plus proche allié de l'Occident dans la lutte contre Daech;

Or. fi

Amendement 434
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. constate avec inquiétude que les opérations militaires contre le régime iranien auront des implications pour la Turquie, en raison de sa proximité géographique, y compris un effet de contagion, en particulier pour ce qui est du regain des pressions migratoires; souligne l'importance de la coordination régionale et de la coopération étroite avec la Turquie et d'autres partenaires internationaux dans ce contexte;

Or. en

Amendement 435
Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. salue le soutien apporté par la Turquie à l'Ukraine dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie, y compris par la fourniture d'une assistance militaire, et réaffirme qu'il

importe de continuer à soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

Or. en

Amendement 436
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se déclare vivement préoccupé par la détérioration de l'environnement de protection des Syriens en Turquie, notamment par la suspension des assurances maladie, la fermeture des camps de réfugiés en l'absence de solutions de remplacement appropriées et la réduction des services des organisations non gouvernementales internationales et des Nations unies;

Or. en

Amendement 437
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. exprime sa vive déception face aux tentatives d'exploitation de la question migratoire, en particulier au détriment de la République de Chypre, et invite la Turquie à mettre en œuvre l'accord de réadmission UE-Turquie avec tous les États membres;

Or. en

Amendement 438
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. dénonce l'absence d'initiatives visant à empêcher l'agression turque contre la République de Chypre, la Grèce, la Syrie, l'Iraq et l'Arménie, ainsi que les actes de génocide perpétrés actuellement par la Turquie contre 18 millions de Kurdes en Turquie, en Syrie et en Iraq;

Or. en

Amendement 439
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît le rôle clé de la Turquie dans la lutte contre l'immigration clandestine qui touche l'Europe;

Or. en

Amendement 440
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 ter. souligne que la Syrie n'étant pas un pays sûr, de nombreux réfugiés syriens ne seront pas en mesure de rentrer chez eux à court ou moyen terme et que les obligations de protection en Turquie ne doivent pas être écartées au profit de programmes de retour; demande instamment à la Turquie de maintenir l'espace de protection, le statut juridique et l'accès aux services nécessaires pour les réfugiés syriens et invite l'Union à plaider en faveur d'une approche globale qui associe une protection continue dans les pays d'accueil des réfugiés à un soutien renforcé pour la reconstruction en Syrie, afin de créer les conditions pour des retours durables, sûrs, volontaires et dignes à grande échelle;

Or. en

Amendement 441
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. exprime sa profonde inquiétude en ce qui concerne la poursuite de l'occupation militaire de la Turquie dans le nord de la Syrie; rappelle que l'invasion militaire turque en territoire syrien a soulevé de graves questions concernant le respect du droit international ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie; condamne la mise en place d'infrastructures militaires et de structures administratives à long terme dans les zones occupées sous contrôle turc;

Or. en

Amendement 442
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. condamne fermement les actions agressives de la Turquie; souligne que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États est un principe fondamental du droit international;

Or. fi

Amendement 443
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. invite l'Union et les États membres à maintenir et, si possible, à accroître leur soutien financier à l'espace humanitaire et de protection en Turquie, à redoubler d'efforts en matière de localisation de l'aide et à apporter un soutien financier et politique aux organisations dirigées par des réfugiés, aux organisations de la société civile turque et aux consortiums dirigés par des organisations dirigées par des réfugiés qui assurent la protection des réfugiés et des migrants en Turquie;

Or. en

Amendement 444
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. appelle la Turquie à retirer toutes ses troupes de Syrie et à respecter le droit international et la souveraineté de la Syrie;

Or. en

Amendement 445
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. regrette que, depuis plus de vingt ans, la Turquie refuse de s'acquitter pleinement des obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles qui concernent la République de Chypre; rappelle en particulier la déclaration du Conseil du 21 septembre 2005 qui dispose clairement que la reconnaissance par la Turquie de tous les États membres est un élément nécessaire du processus d'adhésion;

Or. en

Amendement 446
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. invite les autorités turques à rétablir les visites d'observation ou des mécanismes équivalents permettant de prendre des décisions de retour en connaissance de cause, et à veiller à ce

que les programmes de retour soient sensibles à la dimension de genre et élaborés en consultation réelle avec les réfugiés et les organisations dirigées par ceux-ci;

Or. en

Amendement 447
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. réaffirme que le refus persistant de la Turquie de reconnaître la République de Chypre et d'ouvrir ses ports et ses aéroports aux navires et aux avions chypriotes constitue une violation persistante de ses engagements envers l'Union;

Or. en

Amendement 448
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 septies. condamne la poursuite de l'usurpation, de la vente et du développement illégal de propriétés appartenant à des Chypriotes grecs dans les zones occupées de la République de Chypre; exprime sa vive inquiétude face aux tentatives croissantes de promotion et d'exploitation de ces propriétés; demande à la Turquie de mettre fin à ces pratiques et de respecter les droits de propriété des propriétaires légitimes, conformément au

droit international et aux arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 449
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***déplore le fait que la Turquie continue de violer la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union, tels que la Grèce et la République de Chypre, notamment en promouvant la doctrine dite de la «Patrie bleue» et les discours autour des «zones grises» et en liant la démilitarisation des îles grecques en mer Égée orientale à la reconnaissance de la souveraineté grecque sur celles-ci; souligne que, bien que les violations turques de l'espace aérien grec restent à des niveaux relativement bas, une augmentation significative a été enregistrée par rapport à 2024; souligne également que les violations des eaux territoriales grecques et les activités de pêche illégales systématiques menées par des navires turcs dans lesdites eaux territoriales, en violation du cadre juridique de l'Union sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ont considérablement augmenté par rapport à 2024; s'inquiète vivement du fait que la Turquie s'est opposée à la création par la Grèce d'un parc marin dans la mer Égée, entièrement situé dans les eaux territoriales grecques, qu'elle a***

annoncé la création de deux parcs marins s'étendant dans des zones relevant de la juridiction grecque, qu'elle a rejeté la publication de la planification de l'espace maritime grecque conformément à la directive européenne pertinente et qu'elle a présenté sa propre planification de l'espace maritime contestant la souveraineté, les droits souverains et la juridiction de la Grèce; regrette également que la Turquie persiste à instrumentaliser le système Navtex pour faire valoir des revendications politiques infondées liées à la souveraineté et aux droits souverains des États membres de l'Union; se dit vivement préoccupé par le fait que la Turquie maintient sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli), au cas où cette dernière exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins dans la mer Égée, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer; invite la Turquie à respecter pleinement la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien, ainsi que leurs droits souverains, y compris le droit d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément au droit de l'Union et au droit international, notamment le droit de la mer, illustré par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui fait partie de l'acquis de l'Union; réitère sa position selon laquelle le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers;

Or. en

Amendement 450
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif ***et une nouvelle désescalade*** en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif en Méditerranée orientale***, mais regrette que ces efforts ne se soient pas traduits par une désescalade sérieuse et réelle***; ***se dit profondément troublé par l'introduction d'idées révisionnistes, telles que la doctrine de la «Patrie bleue», qui conteste directement les droits souverains et la souveraineté de la Grèce en mer Égée et en Méditerranée orientale, ainsi que le «Serment national», dans les programmes scolaires turcs; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union, tels que la Grèce et la République de Chypre; déplore la multiplication des violations turques de l'espace aérien grec, y compris avec des avions militaires armés et des drones; exprime sa préoccupation en ce qui concerne l'augmentation de la présence militaire et de l'équipement offensif sur le littoral faisant face aux îles grecques; déplore que les violations turques des eaux territoriales grecques continuent d'augmenter; relève les activités de pêche illégales systématiques menées par des navires turcs dans les eaux territoriales grecques, en violation de la législation européenne relative à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN); s'inquiète vivement du fait que la Turquie s'est opposée à la création par la Grèce d'un parc marin dans la mer Égée, entièrement situé dans les eaux territoriales grecques, qu'elle a annoncé la création de deux parcs marins s'étendant dans des zones relevant de la juridiction grecque, qu'elle a rejeté la publication de la planification de l'espace maritime grecque conformément à la***

directive européenne pertinente et qu'elle a présenté sa propre planification de l'espace maritime contestant la souveraineté, les droits souverains et la juridiction de la Grèce;

Or. en

Amendement 451
Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***se félicite*** que la Grèce et la Turquie ***entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser*** un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. ***regrette*** que ***le dialogue continu entre*** la Grèce et la Turquie ***n'ait pas favorisé*** un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***regrette également qu'en dépit d'une désescalade partielle en Méditerranée orientale et dans la mer Égée, la Turquie continue de mener des actions unilatérales illégales et de tenir des discours agressifs ainsi que de contester sans fondement la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union, notamment en exprimant sa détermination à poursuivre ses activités illégales en Méditerranée orientale et à imposer la doctrine dite de la «Patrie bleue»; invite la Turquie à respecter la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien, ainsi que tous leurs droits souverains, y compris par exemple le droit d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément au droit de l'Union et au droit international, y compris la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui fait partie de l'acquis de l'Union; souligne que tous les accords de délimitation doivent respecter pleinement le droit international de la mer comme l'illustre la CNUDM et ne pas empiéter sur les droits***

des États voisins en ce qui concerne leurs zones maritimes; invite une nouvelle fois la Turquie à faire preuve d'un véritable engagement collectif pour établir, de bonne foi et conformément au droit international et au principe de relations de bon voisinage, la délimitation des zones économiques exclusives et du plateau continental, tant en mer Égée que dans l'est de la Méditerranée, et à s'abstenir de toute action unilatérale illégale ou de toute menace; réitère sa position selon laquelle le protocole d'accord entre la Turquie et le gouvernement d'entente nationale de la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers, et condamne l'ensemble des activités récentes visant à le mettre en œuvre; condamne les tentatives répétées de la Turquie d'entraver la mise en œuvre du Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, et regrette qu'elle ait persisté à vouloir créer une interconnexion électrique illégale avec la zone occupée de Chypre; réaffirme la volonté de l'Union de faire usage de l'ensemble des instruments et options à sa disposition, notamment ceux visés à l'article 29 du traité sur l'Union européenne et à l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour préserver la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 452
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue***, y compris des réunions de haut niveau telles que le sommet entre le Premier ministre Mitsotakis et le président Erdoğan en février 2026***, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***réaffirme son vif intérêt pour la stabilité et la sécurité dans la région et encourage toutes les parties à continuer à progresser dans cette voie du dialogue et de la coopération en vue de résoudre tout différend et litige en suspens dans le cadre du droit international; se déclare profondément préoccupé par le fait que la Turquie continue de maintenir une menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli), ce qui est inconcevable entre alliés et pays qui entretiennent des relations de bon voisinage; invite de nouveau la Turquie à respecter pleinement la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien conformément au droit de l'Union et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM); réitère sa position selon laquelle le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers;***
	Or. en

Amendement 453
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***déplore le fait que la Turquie continue de violer la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union, tels que la Grèce et la République de Chypre, notamment en promouvant la «doctrine de la Patrie bleue» et les discours autour des «zones grises» et en liant la démilitarisation des îles grecques en mer Égée orientale à la reconnaissance de la souveraineté grecque sur celles-ci;***

Or. en

Amendement 454
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***réitère sa position selon laquelle le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers;***

Or. en

Amendement 455
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***souligne qu'une véritable désescalade exige le plein respect du droit international, y compris la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), et le respect de la souveraineté et des droits souverains des États membres de l'Union;***

Or. en

Amendement 456
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***souligne toutefois que des désaccords profonds et récurrents persistent, notamment en ce qui concerne la délimitation des frontières maritimes, Chypre et le respect du droit international en Méditerranée orientale;***

Or. en

Amendement 457

Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***se félicite*** que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. ***relève*** que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***souligne toutefois que la Turquie maintient toujours la menace du casus belli à l'encontre de la Grèce, ce qui reste incompatible avec les relations de bon voisinage et la stabilité régionale;***

Or. en

Amendement 458
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale; ***souligne son soutien à la Grèce, État membre de l'Union, face aux diverses provocations de la Turquie;***

Or. fi

Amendement 459
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif ***et une nouvelle désescalade en Méditerranée orientale***;	21. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, lequel peut favoriser un environnement constructif ***qui est d'une importance fondamentale dans le contexte d'escalade dangereuse des hostilités que connaît l'ensemble de la région***;

Or. en

Amendement 460
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. déplore que la Turquie persiste à instrumentaliser le système Navtex pour faire valoir des revendications politiques infondées en lien avec la souveraineté et les droits souverains des États membres de l'Union, y compris l'appel à la démilitarisation de plusieurs îles grecques, tout en contestant la souveraineté de la Grèce sur ces îles; condamne les actions provocatrices et les menaces de la Turquie, qui violent la zone économique exclusive grecque en entravant les activités de prospection pour le Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union et l'une des initiatives «Autoroutes de l'énergie» définies dans le train de mesures sur les réseaux européens; note que la Turquie fonde ses actions provocatrices, qui contestent la zone économique exclusive et les droits territoriaux de la Grèce, sur le protocole d'accord illégal de 2019 entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée; rappelle que le Conseil européen (décembre 2019) a jugé que ce

texte «viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers»; déplore que la Turquie maintienne également sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli) depuis 1995, au cas où cette dernière exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ce qui est contraire aux critères 4 et 5 de la position commune 2008/944/PESC du Conseil;

Or. en

Amendement 461
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se félicite que la Grèce et la Turquie entretiennent un dialogue, y compris des réunions de haut niveau telles que le sommet entre le Premier ministre Mitsotakis et le président Erdoğan en février 2026; réaffirme son vif intérêt pour la stabilité et la sécurité dans la région et encourage la Turquie à engager le dialogue avec la Grèce et Chypre afin de résoudre tout différend et litige en suspens dans le cadre du droit international; se déclare profondément préoccupé par le fait que la Turquie continue de maintenir une menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli), ce qui est inconcevable entre alliés et pays qui entretiennent des relations de bon voisinage; déplore le fait que la Turquie continue de violer la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union, tels que la Grèce et la

République de Chypre, notamment en promouvant la doctrine dite de la «Patrie bleue»; invite de nouveau la Turquie à respecter pleinement la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien conformément au droit de l'Union et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM); réitère sa position selon laquelle le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers, et condamne l'ensemble des activités récentes visant à le mettre en œuvre;

Or. en

Amendement 462
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se félicite des mesures prises par le secrétaire général de l'ONU en vue d'une reprise des négociations pour aboutir à un règlement global, y compris sa nomination d'une envoyée personnelle pour Chypre, ainsi que la nomination de l'envoyé spécial de la Commission européenne pour Chypre; se félicite des deux réunions informelles organisées dans un cadre élargi sous les auspices du secrétaire général de l'ONU à Genève (mars 2025) et à New York (juillet 2025) et de l'accord sur les initiatives visant à instaurer un climat de confiance, de la rencontre entre le Président Christodoulides et le dirigeant chypriote turc Erhürman (en présence de l'envoyée

personnelle du secrétaire général de l'ONU, Mme Holguin) le 11 décembre 2025 à Chypre et de leur accord qui dispose que «le véritable objectif est la solution du problème chypriote avec l'égalité politique telle que décrite dans les résolutions du Conseil de sécurité», soulignant combien il importe de profiter de cet élan pour avancer vers la reprise des négociations formelles dans un format élargi sous l'égide du secrétaire général de l'ONU au stade où elles ont été interrompues à Crans Montana en 2017;

Or. en

Amendement 463
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande une nouvelle fois à la Turquie de s'abstenir de tout type d'actions et de discours provocateurs, et de respecter pleinement la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien ainsi que tous les droits souverains exercés conformément au droit international, à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et à l'acquis de l'Union, y compris le droit légitime de la République de Chypre de conclure des accords bilatéraux concernant sa zone économique exclusive (ZEE) et d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles à l'intérieur de sa ZEE , dont les limites ont été fixées conformément au droit;

Or. en

Amendement 464
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. note que l'Union se doit d'agir conformément au droit international, en particulier en ce qui concerne la protection de ses États membres; appelle donc à la pleine mise en œuvre du traité de Lausanne; demande, en particulier, que les biens soient restitués aux Grecs d'Istanbul, d'Imbros et de Tenedos et que des indemnités soient versées pour les horribles persécutions perpétrées par la Turquie au cours des 60 dernières années;

Or. en

Amendement 465
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. réaffirme son vif intérêt pour la stabilité et la sécurité en Méditerranée orientale; condamne fermement les violations continues par la Turquie de la souveraineté et des droits souverains des États membres de l'Union, notamment la Grèce et la République de Chypre, y compris par la promotion de la doctrine révisionniste de la «Patrie bleue» (Mavi Vatan) et par les violations maritimes et aériennes continues;

Or. en

Amendement 466
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que les violations des eaux territoriales grecques et les activités de pêche illégales systématiques menées par des navires turcs dans lesdites eaux territoriales, en violation du cadre juridique de l'UE sur la pêche INN, ont considérablement augmenté par rapport à 2024;

Or. en

Amendement 467
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. s'inquiète de la récente lettre adressée par la Turquie aux Nations unies visant la Grèce, Chypre et l'Égypte à propos des frontières maritimes en Méditerranée orientale;

Or. en

Amendement 468
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

21 ter. rappelle à ce propos que le respect de la souveraineté et des droits souverains de tous les États membres de l'Union, qui sont inextricablement liés à l'intégrité de l'Union dans son ensemble, conformément au droit européen et au droit international, y compris le droit de la mer, comme l'illustre la CNUDM, ainsi qu'aux principes des relations de bon voisinage, fait partie intégrante du processus d'adhésion et constitue une condition préalable à toute relation entre l'Union et la Turquie; réaffirme la volonté de l'Union de faire usage de l'ensemble des instruments et options à sa disposition, notamment ceux visés à l'article 29 du traité sur l'Union européenne et à l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour préserver la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 469
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. rappelle que le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée est illégal, viole les droits souverains d'États tiers, y compris d'un État membre de l'Union (la Grèce), est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers ou l'Union;

Or. en

Amendement 470
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. déplore l'absence totale d'initiatives visant à indemniser les Grecs d'Istanbul, d'Imbros et de Ténédos qui ont été expulsés de leurs habitations ancestrales par le gouvernement turc et l'«État profond» pendant les événements de septembre 1955 et par la suite;

Or. en

Amendement 471
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. note que l'Union se doit d'agir conformément au droit international, en particulier en ce qui concerne la protection de ses États membres; demande donc la mise en œuvre littérale du traité de Lausanne; demande notamment la restitution aux Grecs de la ville de Constantinople, et des îles d'Imbros et de Ténédos, ainsi que des indemnisations pour les persécutions atroces perpétrées par l'«État profond» turc; demande en outre que des mesures diplomatiques et militaires soient prises pour remédier à l'occupation illégale de l'armée turque dans les territoires de République de Chypre, de Syrie et d'Iraq;

Or. en

Amendement 472
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. invite la Turquie à respecter pleinement la mise en œuvre du Great Sea Interconnector et du gazoduc EastMed, tous deux reconnus par l'Union comme des projets d'intérêt commun, et à s'abstenir de toute action susceptible d'entraver ou de compromettre le développement de cette infrastructure énergétique stratégique reliant les systèmes électriques de la Grèce, de Chypre et d'Israël, qui contribue à la sécurité énergétique et à la diversification de l'approvisionnement énergétique de l'Union;

Or. en

Amendement 473
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. condamne les activités de pêche illégales systématiques des navires turcs dans les eaux territoriales grecques de la mer Égée et dans les zones maritimes autour de la région de Tillyria de la République de Chypre;

Or. en

Amendement 474

Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. trouve très fâcheux que la Turquie continue de maintenir sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli), au cas où cette dernière exercerait son droit légitime en vertu du droit international d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM); considère qu'une telle menace est incompatible avec les principes de bon voisinage et avec les obligations d'un pays candidat à l'égard de l'Union;

Or. en

Amendement 475
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 septies. invite la Turquie à retirer immédiatement la décision de casus belli adoptée par la Grande Assemblée nationale turque en 1995 et à respecter pleinement la souveraineté, les droits souverains et la juridiction de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales, leur espace aérien et leurs zones maritimes, y compris leurs droits d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles conformément au droit international et à l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 476
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 21 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 octies. condamne fermement la visite illégale du président turc Recep Tayyip Erdoğan dans la partie occupée de la République de Chypre en juillet 2025, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre; condamne en outre sa participation aux célébrations marquant les 51 ans de l'invasion turque de 1974 et de l'occupation continue de Chypre, qui témoigne d'un profond mépris pour le droit international, la souveraineté d'un État membre de l'Union et les souffrances des victimes de l'invasion et de l'occupation turques;

Or. en

Amendement 477
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. ***renouvelle son appel à la Turquie pour qu'elle œuvre en faveur d'une approche constructive, et non assertive ou agressive, dans son voisinage; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union; rappelle que le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union est subordonné au plein respect des critères de Copenhague et à la***

normalisation de ses relations avec tous les États membres de l'Union, notamment la République de Chypre; demande que soient respectés le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre; prie instamment la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs de cesser et d'abandonner toutes les activités unilatérales de ce type et de s'abstenir de toute nouvelle action; demande que des négociations pacifiques soient engagées sous l'égide des Nations unies et que de réels progrès soient réalisés dans les pourparlers de règlement de la question chypriote; réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;

Or. en

Amendement 478
Sebastian Tynkkynen, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de	22. ***met en relief la détérioration de la sécurité européenne et la poursuite de l'occupation illégale de Chypre; souligne qu'en raison de cette situation, l'Union doit renforcer ses capacités de défense et faire preuve d'une plus grande volonté d'agir afin d'assurer la sécurité attendue par les citoyens de l'Union; rappelle qu'il est nécessaire de garantir la défense, l'intégrité territoriale et la souveraineté de***

l'égalité ***politique***;	***chaque État membre de l'Union; invite l'Union à prévoir un calendrier d'un an pour le retrait complet des troupes turques de la République de Chypre, avant l'activation de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne, en vue de fournir une assistance militaire à la République de Chypre pour libérer sa partie nord occupée; invite en outre l'Union à poursuivre ses efforts pour renforcer ses capacités de sécurité et de défense;*** réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité;

Or. en

Amendement 479
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, comme le prévoit le Conseil de sécurité, y compris la résolution 2815 du 30 janvier 2026, conformément au droit international et aux valeurs sur lesquelles l'Union est fondée, et invite la Turquie à abandonner***

la proposition inacceptable d'une solution à deux États à Chypre, à revenir au cadre convenu par les Nations unies et à encourager le dirigeant chypriote turc à participer au processus mené par les Nations unies avec la participation active de l'Union;

Or. en

Amendement 480
Costas Mavrides, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. ***regrette que le problème chypriote demeure non résolu et réitère son appel à la Turquie pour qu'elle adhère et contribue à un règlement global conformément aux résolutions y afférentes du Conseil de sécurité; demande, de toute urgence, que les négociations sur la réunification de Chypre reprennent dès que possible sous l'égide du secrétaire général de l'ONU;*** réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international, à l'acquis de l'Union et aux principes sur lesquels l'Union est fondée***; ***demande à la Turquie et aux dirigeants chypriotes turcs qui lui sont subordonnés de renoncer à la proposition inacceptable d'une solution à deux États à Chypre et de revenir à la base convenue pour une solution et au***

cadre des Nations unies; condamne fermement tous les efforts déployés par la Turquie pour améliorer le statut de l'entité sécessionniste illégale dans la partie occupée de Chypre, y compris dans le cadre de l'Organisation des États turcophones, et appelle tous les États à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et à ne pas reconnaître, faciliter ou soutenir de quelque manière que ce soit la reconnaissance internationale de l'entité sécessionniste susmentionnée, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; accueille favorablement et soutient les propositions du Président de la République de Chypre qui visent à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de règlement et souligne qu'il est important que l'Union s'engage activement à soutenir toutes les étapes du processus mené par les Nations unies, avec tous les moyens appropriés dont elle dispose; demande en outre à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entériner sur le terrain la division permanente de l'île et de s'abstenir de toute action qui compromettrait l'équilibre démographique de l'île par une politique d'implantation illégale; condamne fermement les efforts déployés actuellement par la Turquie pour «rouvrir» Varosha et y installer des personnes autres que ses habitants, en violation des résolutions du Conseil de sécurité; demande à la Turquie de revenir sur ses actions illégales et de transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies, comme le prévoient les résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité; condamne fermement les efforts visant à transformer Varosha en une attraction touristique sinistre, qui donne dans le sensationnalisme au mépris de son histoire tragique et insulte la dignité et les droits des habitants

légitimes; estime que ces actions illégales sapent la confiance mutuelle et, partant, la perspective d'une reprise des pourparlers liés à la recherche d'une solution globale au problème chypriote, et invite la Turquie à revenir sur ces actions et à éviter toute autre action unilatérale et illégale susceptible d'accroître les tensions sur l'île;

Or. en

Amendement 481
Michalis Hadjipantela, Sebastian Tynkkynen, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération ***bicommunautaire et bizonale*** dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité ***politique***;	22. ***demande que des mesures annuelles de plus en plus strictes soient prises chaque fois que la Turquie n'obtempère pas, afin de la pousser à retirer ses troupes de l'île de Chypre et à revenir sur ses politiques qui modifient l'équilibre démographique de l'île;*** réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base ***éventuelle*** d'une fédération dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité***, si les citoyens de la République de Chypre le décident***;

Or. en

Amendement 482
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, comme le prévoit le Conseil de sécurité, y compris la résolution 2815 du 30 janvier 2026, conformément au droit international et aux valeurs sur lesquelles l'Union est fondée, et invite la Turquie à abandonner la proposition inacceptable d'une solution à deux États à Chypre, à revenir au cadre convenu par les Nations unies et à encourager le dirigeant chypriote turc à participer au processus mené par les Nations unies***;

Or. en

Amendement 483
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de***

sécurité, aux zones de convergence convenues et au cadre du secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'au droit international et aux principes et valeurs sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 484
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique; ***se félicite des développements récents qui témoignent d'une volonté politique de relancer les pourparlers menés sous l'égide des Nations unies en vue de l'unification de Chypre, actuellement au point mort, et invite l'Union à saisir l'occasion et à utiliser toutes les voies diplomatiques dont elle dispose pour plaider en faveur d'une reprise des négociations;***

Or. en

Amendement 485
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre ***convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre ***de la charte des Nations unies, qui conduirait à la libération de l'île et à la réintégration des zones occupées sous le contrôle effectif de la République de Chypre, sans distinction territoriale, religieuse, raciale, ethnique ou autre, dans le plein respect du droit international et du droit de l'Union, et au retrait complet des troupes d'occupation et des colons turcs***;

Or. en

Amendement 486
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international et aux principes et valeurs sur lesquels l'Union est fondée, ainsi qu'aux zones de convergence convenues et au cadre du secrétaire général de l'ONU***;

Or. en

Amendement 487
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	22. ***réaffirme son soutien ferme à la reprise des négociations de fond en vue d'une solution globale du problème chypriote et encourage toutes les parties concernées à redoubler d'efforts dans ce sens;*** réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;

Or. en

Amendement 488
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une***	22. ***demande instamment à la Turquie de mettre fin à sa présence militaire dans la partie nord de la République de Chypre, État membre de l'Union européenne***;

souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;

Or. fr

Amendement 489
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, ***sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, ***qui exige le retrait des forces d'occupation turques et repose sur le contrôle souverain intégral de l'ensemble de son territoire par la République de Chypre***;

Or. fi

Amendement 490
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, ***dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, ***visant à ne pas justifier les résultats de l'invasion illégale turque contre la République de Chypre et de l'occupation illégale de 37 % de son territoire***;

Or. en

Amendement 491
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global***,*** viable ***et démocratique***, dans le cadre convenu par les Nations unies***, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une*** souveraineté ***unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	22. réaffirme avec force que la seule solution ***acceptable*** au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global ***et*** viable, dans le cadre convenu par les Nations unies***; condamne sans équivoque toute action portant atteinte à la*** souveraineté ***et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre, État membre de l'Union***;

Or. en

Amendement 492
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. réaffirme avec force que la seule solution au problème chypriote réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre convenu par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux zones de convergence convenues et au cadre du

secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'au droit international et aux principes et valeurs sur lesquels l'Union est fondée; condamne fermement les tentatives de la Turquie d'améliorer le statut de l'entité sécessionniste dans la partie occupée de Chypre, y compris par l'intermédiaire de l'Organisation des États turcophones et de l'Organisation de la coopération islamique, et demande à tous les États de respecter la souveraineté de Chypre conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'à respecter pleinement les résolutions 541 et 550 dudit Conseil; appelle de toute urgence à la reprise dans les plus brefs délais des négociations sur la réunification de Chypre sous l'égide du secrétaire général de l'ONU, au stade où elles ont été interrompues à Crans-Montana en 2017; demande à la Turquie de renoncer à la proposition inacceptable d'une solution à deux États à Chypre et de revenir à la base convenue pour une solution et au cadre des Nations unies; demande en outre à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entériner sur le terrain la division permanente de l'île et de toute action qui compromettrait l'équilibre démographique;

Or. en

Amendement 493
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. se félicite du soutien du nouveau dirigeant de la communauté chypriote

turque à la reprise des négociations là où elles ont été interrompues à Crans-Montana en 2017, et considère la déclaration commune des deux dirigeants le 11 décembre 2025 comme une étape positive; invite toutes les parties à profiter de cette dynamique pour alimenter ce nouvel espoir de négociations en vue d'un règlement en termes concrets; se réjouit vivement de la reprise des réunions directes entre les dirigeants des deux communautés et de l'accord visant à instaurer de nouvelles mesures de confiance, qui constituent une étape positive et pertinente, et les encourage à progresser dans leur mise en œuvre; soutient fermement la poursuite des contacts entre les deux parties sous les auspices du secrétaire général de l'ONU et le travail de son envoyée personnelle pour Chypre,
M^me^ María Ángela Holguín Cuéllar; invite l'Union et ses États membres à soutenir fermement la poursuite de ce dialogue et à se tenir prêts à porter, par tous les moyens nécessaires, le possible succès de ce processus; encourage toutes les parties à profiter de cette dynamique pour progresser sur la voie de la reprise des négociations et à ne pas manquer cette occasion; se félicite de la désignation par la Commission européenne de Johannes Hahn comme envoyé spécial de l'Union pour Chypre et demande à celle-ci d'utiliser efficacement son influence diplomatique pour contribuer à ce processus;

Or. en

Amendement 494
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. se félicite de la position du dirigeant chypriote turc nouvellement élu et de l'espoir renouvelé de créer un environnement propice à la reprise des négociations en vue d'un règlement; se réjouit vivement de la reprise des réunions informelles entre les dirigeants des deux communautés et de l'accord visant à instaurer de nouvelles mesures de confiance, qui constituent une étape positive et pertinente; soutient fermement la poursuite des contacts entre les deux parties sous les auspices du secrétaire général de l'ONU et le travail de son envoyée personnelle pour Chypre, M^me^ María Ángela Holguín Cuéllar; invite l'Union et ses États membres à soutenir fermement la poursuite de ce dialogue et à se tenir prêts à porter, par tous les moyens nécessaires, le possible succès de ce processus; encourage toutes les parties à profiter de cette dynamique pour progresser sur la voie de la reprise des négociations et à ne pas manquer cette occasion;

Or. en

Amendement 495
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. condamne fermement la poursuite des actions unilatérales de la Turquie et du régime illégal dans les zones occupées de la République de Chypre en ce qui concerne la zone clôturée de Varosha; rappelle la résolution du Parlement européen du 8 juillet 2021 sur la situation à Varosha, qui condamne la réouverture partielle de la zone; réaffirme que toute

tentative de réouverture ou de colonisation de Varosha est contraire au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 550 (1984) et 789 (1992); demande à la Turquie d'annuler immédiatement ces actions et de rendre la partie fermée de la ville de Famagouste à ses habitants légitimes;

Or. en

Amendement 496
Costas Mavrides, Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre; exhorte la Turquie à cesser et à abandonner toutes les actions unilatérales et les violations à l'intérieur et à proximité de la zone tampon et à s'abstenir de toute nouvelle action ou provocation de ce type; réitère son appel à la Turquie pour qu'elle mette en œuvre des mesures concrètes de démilitarisation le long de la ligne de cessez-le-feu des forces turques et au-delà à Chypre, afin de réduire les tensions et de favoriser la création d'un environnement propice à la reprise des négociations menées sous l'égide des Nations unies; appelle la Turquie à se retirer de Strovilia et à faciliter la pleine mise en œuvre de l'accord de Pyla;

Or. en

Amendement 497
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. réaffirme que la République de Chypre est la seule autorité légitime sur l'île de Chypre et rejette fermement la position turque en faveur de «deux entités étatiques dotées d'un statut juridique»; souligne que l'Union et la communauté internationale ne reconnaissent que la République de Chypre; estime que les accords entre la Turquie et l'administration chypriote turque autoproclamée sur la délimitation du plateau continental et l'exploitation conjointe des ressources constituent une violation du droit international public;

Or. en

Amendement 498
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. condamne fermement les efforts déployés par la Turquie pour améliorer le statut de l'entité sécessionniste dans la partie occupée de Chypre, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation de la coopération islamique et de l'Organisation des États turcophones, et demande à tous les États de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, seul gouvernement légitime et reconnu de l'île, et de ne pas reconnaître ou aider de quelque manière que ce soit l'entité sécessionniste illégale ni de lui apporter son concours;

Or. en

Amendement 499
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. s'inquiète vivement du fait que la Turquie s'est opposée à la création par la Grèce d'un parc marin dans la mer Égée, entièrement situé dans les eaux territoriales grecques, qu'elle a annoncé la création de deux parcs marins s'étendant dans des zones relevant de la juridiction grecque, qu'elle a rejeté la publication de la planification de l'espace maritime grecque conformément à la directive européenne pertinente et qu'elle a présenté sa propre planification de l'espace maritime contestant la souveraineté, les droits souverains et la juridiction de la Grèce;

Or. en

Amendement 500
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. réaffirme avec force que la seule solution au problème kurde réside dans un règlement équitable, global, viable et démocratique, dans le cadre proposé par les Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté

unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;

Or. en

Amendement 501
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. condamne fermement l'invasion de Chypre par les troupes turques en 1974 et l'occupation de la zone nord de l'île depuis lors; demande instamment au gouvernement turc de les retirer sans délai et de reconnaître la pleine souveraineté de la République de Chypre sur l'ensemble de l'île;

Or. fr

Amendement 502
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. condamne fermement la montée de l'antisémitisme et du sentiment anti-arménien en Turquie, ainsi que la rhétorique haineuse à l'encontre de l'État d'Israël;

Or. en

Amendement 503
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. invite à nouveau la Turquie à donner à la communauté chypriote turque l'espace nécessaire pour agir conformément à son rôle de communauté légitime de l'île, qui est un droit consacré par la constitution de la République de Chypre; demande à nouveau à la Commission d'intensifier ses efforts pour nouer le dialogue avec la communauté chypriote turque afin de faciliter la résolution du problème chypriote, en rappelant que sa place est au sein de l'Union européenne; appelle toutes les parties concernées à faire preuve de plus de courage dans leurs efforts pour rapprocher les communautés; insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le corpus juridique de l'Union sur l'ensemble de l'île, une fois que le problème chypriote aura été entièrement résolu; reste préoccupé par les restrictions à la liberté d'expression et à la liberté des médias, y compris la violence ou les menaces de violence à l'encontre des militants en faveur des droits de l'homme chypriotes turcs et en particulier des journalistes; prend acte du travail considérable fourni par le Comité des personnes disparues et réclame un meilleur accès aux zones militaires occupées par l'armée turque, ainsi qu'un accès aux archives et informations militaires concernant le déplacement des dépouilles des anciens lieux de sépulture vers les nouveaux lieux de sépulture;

Or. en

Amendement 504
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. prend acte de la position différente du nouveau dirigeant chypriote turc et l'invite à instaurer un dialogue constructif afin de parvenir à un règlement dans le cadre convenu par les Nations unies, quelles que soient les positions de la Turquie; se réjouit de l'espoir renouvelé de négociations en vue d'un règlement, de la reprise des réunions directes entre les dirigeants des deux communautés et de l'accord visant à instaurer de nouvelles mesures de confiance, qui constituent une étape positive et pertinente; soutient fermement la poursuite des contacts entre les deux parties sous les auspices du secrétaire général de l'ONU et le travail de son envoyée personnelle pour Chypre, M^me^ María Ángela Holguín Cuéllar; invite l'Union et ses États membres à soutenir fermement la poursuite de ce dialogue et à se tenir prêts à porter, par tous les moyens nécessaires, le possible succès de ce processus; invite la Turquie à établir un contact avec l'envoyé spécial de l'Union pour Chypre; encourage toutes les parties à profiter de cette dynamique pour progresser sur la voie de la reprise des négociations et à ne pas manquer cette occasion;

Or. en

Amendement 505
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. note avec inquiétude les

déclarations du nouveau chef de l'occupation à Chypre, Tufan Erhürman, qui indique qu'il mènera des négociations et des activités politiques en étroite consultation avec le gouvernement turc; rappelle ses remarques publiques selon lesquelles aucun dirigeant chypriote turc n'a négocié sans coordination avec Ankara; souligne que ces déclarations mettent en évidence le contrôle décisif exercé par la Turquie sur le processus politique dans les zones occupées de la République de Chypre; est profondément troublé par ses déclarations répétées présentant le concept d'«égalité politique» à Chypre comme impliquant l'égalité souveraine entre deux États fondateurs distincts sur l'île et appelant à des mécanismes de prise de décision conjoints sur des questions telles que les zones maritimes, les hydrocarbures, l'énergie et la sécurité; souligne que de telles positions risquent de porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre et sont incompatibles avec un règlement démocratique du problème chypriote;

Or. en

Amendement 506
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. déplore la position officielle de la Turquie concernant une solution à deux États à Chypre et réitère son appel à abandonner cette perspective et à revenir à la base convenue pour une solution et au cadre des Nations unies; appelle de toute urgence à la reprise dans les plus

brefs délais des négociations sur la réunification de Chypre sous l'égide du secrétaire général de l'ONU, au stade où elles ont été interrompues à Crans-Montana en 2017; regrette qu'en dépit des appels répétés en faveur d'une approche constructive visant à faciliter les perspectives de réunification de Chypre, la Turquie multiplie ses tentatives illégales pour favoriser le sécessionnisme, y compris par l'intermédiaire de l'Organisation des États turcophones;

Or. en

Amendement 507
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. déplore l'absence totale d'initiatives visant à soutenir les citoyens chypriotes, tels que Titina Loizidou, qui ont été expulsés des territoires occupés de la République de Chypre par l'armée d'occupation turque, dont les affaires ont, à juste titre, obtenu gain de cause à plusieurs reprises en justice;

Or. en

Amendement 508
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. demande de nouveau à la Turquie

de respecter le rôle du patriarcat œcuménique pour les chrétiens orthodoxes à travers le monde, et de reconnaître la personnalité juridique du patriarche œcuménique et l'usage public de son titre ecclésiastique;

Or. en

Amendement 509
Costas Mavrides, Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. prend note du travail important du Comité des personnes disparues à Chypre (CPD) et demande à la Turquie d'accorder au CPD un accès illimité à toutes les zones, ainsi qu'à toutes les informations nécessaires à son travail, y compris les informations provenant de ses archives militaires et les informations sur le déplacement des dépouilles; demande à la Turquie de rendre compte du sort des personnes toujours portées disparues; appelle en outre à la poursuite et à l'augmentation du financement de l'Union pour le CPD, compte tenu également du nouveau cadre financier pluriannuel; demeure profondément préoccupé par les restrictions et les obstacles en matière d'éducation et de religion auxquels sont confrontés les Chypriotes grecs enclavés dans des zones occupées; invite la Turquie à mettre pleinement en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur Chypre et à respecter les droits des citoyens chypriotes garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et la charte des droits fondamentaux de l'UE, y compris les droits de propriété, en observant la liberté de religion, la liberté d'opinion et

d'expression, le droit d'accéder au patrimoine culturel et d'en jouir, et à mettre un terme à la destruction délibérée du patrimoine culturel et historique; condamne les tentatives répétées de la Turquie d'intimider et de réduire au silence les journalistes, les syndicalistes, les défenseurs des droits de l'homme chypriotes turcs et les citoyens progressistes de la communauté chypriote turque, en violation de leur droit à la liberté d'opinion et d'expression; condamne fermement la détention illégale et motivée par des raisons politiques de Chypriotes grecs par l'armée turque, y compris les récents enlèvements dans la zone tampon;

Or. en

Amendement 510
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. demande à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de menacer la souveraineté de Chypre ainsi que de toute action qui compromettrait l'équilibre démographique de l'île;

Or. en

Amendement 511
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

22 ter. regrette que la Turquie persiste à instrumentaliser le système Navtex pour faire valoir des revendications politiques infondées liées à la souveraineté et aux droits souverains des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 512
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. presse la Turquie de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entériner la division permanente de Chypre et de toute action qui compromettrait son équilibre démographique; demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), et à mettre fin à l'ensemble des actions unilatérales et des violations à l'intérieur et à proximité de la zone tampon ainsi qu'à s'abstenir de toute nouvelle action ou provocation de ce type; condamne la «réouverture» en cours de Varosha par la Turquie, qui détériore la situation sur le terrain, sape la confiance mutuelle et compromet les perspectives d'une reprise des pourparlers directs visant à trouver une solution globale au problème chypriote; appelle la Turquie à mettre fin à ses actions illégales en violation des résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité des Nations unies sur Varosha, qui invitent la Turquie à transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration

temporaire des Nations unies, ainsi qu'à se retirer de Strovilia et à faciliter la pleine mise en œuvre de l'accord de Pyla;

Or. en

Amendement 513
Costas Mavrides, Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. invite la Turquie à mettre un terme à sa politique agressive de vente et d'exploitation des propriétés chypriotes grecques dans les zones occupées, une politique conçue pour créer des effets irréversibles sur le terrain, au mépris total de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur cette question; regrette profondément l'implication active de citoyens européens dans cette chaîne économique illégale et frauduleuse mise en place par la Turquie et ses autorités subordonnées; est, en outre, extrêmement préoccupé par le fait que cette politique est inextricablement liée au contournement des sanctions et au blanchiment des capitaux, comme l'ont rapporté les médias; souligne que toute tolérance à l'égard d'individus ou de sociétés facilitant, par quelque moyen que ce soit, la vente ou l'exploitation de propriétés chypriotes grecques sur le territoire national de Chypre constitue une violation directe du droit international public et du droit de l'Union; demande à la Commission et aux États membres de soutenir activement les efforts déployés par la République de Chypre pour mettre fin à cette violation flagrante des droits de l'homme et pour traduire en justice ceux qui s'arrogent les biens des citoyens chypriotes;

Or. en

Amendement 514
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la UNFICYP; invite instamment la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs à inverser la tendance et à s'abstenir de toute action unilatérale, de toute violation du statut de la zone tampon et de toute provocation à ce sujet; rappelle le statut important de Varosha, condamne toutes les actions unilatérales de la Turquie qui vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité, réitère son appel à leur annulation immédiate et demande à la Turquie de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de se retirer de Strovilia et de faciliter la pleine mise en œuvre de l'accord des Nations unies de Pyla de 2023;

Or. en

Amendement 515
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. prend acte du travail considérable fourni par le Comité des

personnes disparues et réclame un meilleur accès aux zones militaires occupées par l'armée turque, ainsi qu'un accès aux archives et informations militaires concernant le déplacement des dépouilles des anciens lieux de sépulture vers les nouveaux lieux de sépulture; condamne les tentatives répétées de la Turquie d'intimider et de réduire au silence les journalistes, les syndicalistes, les défenseurs des droits de l'homme chypriotes turcs et les citoyens progressistes de la communauté chypriote turque, en violation de leur droit à la liberté d'opinion et d'expression; invite la Turquie à mettre un terme à sa politique illégale de vente et d'exploitation des propriétés chypriotes grecques, qui vise à créer un fait accompli et des obstacles supplémentaires au règlement de la question de la propriété dans le cadre de la solution globale;

Or. en

Amendement 516
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. prend note du travail important effectué par le Comité des personnes disparues (CPD) et invite la Turquie à intensifier ses efforts, en coopérant avec le CPD en lui donnant accès aux informations pertinentes de ses archives militaires et en lui permettant d'accéder librement à toutes les zones militaires de Chypre, à prendre des mesures concrètes pour protéger les lieux de sépulture connus et à éviter tout déplacement futur des dépouilles et toute perturbation des lieux de sépulture;

Or. en

Amendement 517
Costas Mavrides, Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. renouvelle sa demande à la Turquie afin qu'elle se conforme à la déclaration de l'Union du 21 septembre 2005 et qu'elle s'acquitte de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association CE-Turquie vis-à-vis de tous les États membres, y compris la République de Chypre; regrette que la Turquie n'ait toujours pas progressé sur la voie de la normalisation de ses relations avec la République de Chypre; réaffirme que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire du processus d'adhésion, de l'union douanière et de tout accord entre l'Union et la Turquie, et demande que des progrès soient accomplis sans plus attendre; souligne que l'engagement constructif de la Turquie dans l'ensemble de ses relations avec l'Union, y compris en ce qui concerne la reprise et l'avancement des pourparlers sur le règlement de la question chypriote dans le cadre convenu par les Nations unies, reste indispensable pour faire progresser les différents domaines de coopération avec la Turquie; souligne que la coopération reste essentielle dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures avec tous les États membres de l'Union, y compris la République de Chypre; déplore le refus persistant de la Turquie de respecter le droit international de l'aviation et d'établir une ligne de communication entre les centres de contrôle du trafic

aérien en Turquie et en République de Chypre, car l'absence de cette dernière présente de véritables risques et dangers pour la sécurité, comme l'ont souligné l'Agence européenne de la sécurité aérienne et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne; estime qu'il pourrait s'agir d'un domaine dans lequel la Turquie pourrait démontrer son engagement en faveur des mesures de confiance et invite la Turquie à collaborer en mettant pleinement en œuvre la législation de l'Union dans le domaine de l'aviation;

Or. en

Amendement 518
Michalis Hadjipantela, Loucas Fourlas, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. déplore l'absence totale d'initiatives visant à soutenir les citoyens chypriotes, tels que Titina Loizidou, qui ont été expulsés des territoires occupés de la République de Chypre par l'armée d'occupation turque, dont les affaires ont, à juste titre, obtenu gain de cause à plusieurs reprises en justice;

Or. en

Amendement 519
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. condamne le fait que la

Turquie continue d'être une porte d'entrée pour les capitaux et les touristes russes dans le monde; rappelle que la Turquie reste l'un des deux seuls pays d'Europe à proposer des liaisons aériennes avec la Russie;

Or. en

Amendement 520
Giorgos Georgiou, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 22 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 sexies. regrette que la Turquie refuse depuis 20 ans de mettre en œuvre les obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles relatives à Chypre, conformément au cadre pour les négociations d'octobre 2005; souligne que la reconnaissance de tous les États membres est un élément indispensable du processus d'adhésion; demande à nouveau à la Turquie de s'acquitter de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre; prie également la Turquie de veiller au plein respect des droits humains et politiques de tous les Chypriotes ainsi qu'à la conformité avec les principes fondamentaux et l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 521
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 sexies. reste profondément préoccupé par la situation des Chypriotes grecs enclavés dans les territoires occupés de Chypre en raison des restrictions et des pressions strictes imposées par la Turquie, qui entravent leur liberté de religion, d'éducation, d'opinion, d'expression, et leur accès au patrimoine culturel et aux soins médicaux;

Or. en

Amendement 522
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 septies. invite la Turquie à mettre fin à l'usurpation des propriétés chypriotes grecques dans les territoires occupés de Chypre, une politique destinée à créer des effets irréversibles sur le terrain et qui ignore totalement les règles de la Convention européenne des droits de l'homme et les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur le sujet;

Or. en

Amendement 523
Vangelis Meimarakis, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 22 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 octies. regrette que la Turquie refuse de mettre en œuvre les obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles relatives à Chypre, conformément au cadre pour les négociations d'octobre 2005; souligne que la reconnaissance de tous les États membres est un élément indispensable du processus d'adhésion; demande à nouveau à la Turquie de s'acquitter de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;

Or. en

Amendement 524
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis;	***supprimé***

Or. en

Amendement 525
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique ***et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis***;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique***, et regrette par conséquent que la Turquie refuse de s'aligner sur les sanctions prises par l'Union à l'encontre de la Russie dans le cadre de la guerre d'agression menée par cette dernière contre l'Ukraine; rappelle que la Turquie continue d'autoriser les avions militaires et civils russes à utiliser son espace aérien, contrairement à d'autres alliés de l'Union et de l'OTAN***; ***regrette la décision des autorités turques d'acquérir le système de missiles russe S-400;***

Or. en

Amendement 526
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité ***globale***, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité ***régionale***, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis; ***réaffirme, dans ce contexte, l'importance stratégique et géopolitique de la Turquie, qui est également un allié de l'OTAN, ainsi que sa présence et son influence croissantes dans des zones critiques pour la sécurité internationale et les intérêts stratégiques de l'Union, telles que la région de la mer Noire, y compris l'Ukraine, le Caucase du Sud et le Moyen-Orient;***

Or. en

Amendement 527
Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne ***qu'il est crucial de renforcer*** la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis;	23. souligne ***que le renforcement de*** la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis***, est fondé sur des conditions strictes, notamment le respect des intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense, ainsi que du droit international***;

Or. en

Amendement 528
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis; ***reconnaît l'importance stratégique de la Turquie en tant qu'allié de l'OTAN situé au carrefour de l'Europe et du Moyen-Orient, et souligne l'importance d'une coopération renforcée entre l'Union et la Turquie en matière de défense, de sécurité***

et de stabilité régionale dans un environnement de sécurité au Moyen-Orient de plus en plus fragile;

Or. en

Amendement 529
Mika Aaltola

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis; ***prend note avec inquiétude des rapports selon lesquels la Turquie ne fait pas assez pour empêcher la Russie de contourner les sanctions de l'Union;***

Or. en

Amendement 530
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne ***qu'il est crucial de renforcer*** la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité ***globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis***;	23. souligne ***l'importance de*** la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 531
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale***, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis***;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale;

Or. en

Amendement 532
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique ***et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis***;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique;

Or. fi

Amendement 533
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements ***potentiels*** dans la politique étrangère des États-Unis;	23. souligne qu'il est crucial de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements ***dangereux*** dans la politique étrangère des États-Unis;

Or. en

Amendement 534
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se félicite des mesures prises par le secrétaire général de l'ONU en vue d'une reprise des négociations pour aboutir à un règlement global, y compris sa nomination d'une envoyée personnelle pour Chypre, ainsi que la nomination de l'envoyé spécial de la Commission européenne pour Chypre; accueille favorablement les deux réunions informelles organisées dans un format élargi sous les auspices du secrétaire général de l'ONU à Genève (mars 2025) et à New York (juillet 2025), ainsi que l'accord sur les initiatives visant à instaurer un climat de confiance, la rencontre entre le Président Christodoulides et le dirigeant chypriote turc Erhürman (en présence de l'envoyée personnelle du secrétaire général de l'ONU, M^me^ Holguin) le 11 décembre 2025 à Chypre et leur accord qui dispose que «le véritable objectif est la résolution du problème chypriote avec une égalité politique telle que décrite dans les résolutions du Conseil de sécurité»;

souligne qu'il est important de profiter de cet élan pour avancer vers la reprise des négociations formelles dans une fédération bi-zonale et bi-communale sous l'égide du secrétaire général de l'ONU au stade où elles ont été interrompues à Crans Montana en 2017;

Or. en

Amendement 535
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. condamne les opérations militaires menées par la Turquie contre des forces kurdes en Syrie et en Irak, notamment contre des groupes ayant participé de manière décisive à la lutte internationale contre l'organisation terroriste État islamique; souligne que les Forces démocratiques syriennes assurent actuellement la garde de centres de détention et de camps accueillant des milliers de combattants et de membres de l'État islamique; avertit que toute déstabilisation de ces forces risque d'entraîner une dégradation grave de la sécurité régionale et de favoriser une résurgence de l'organisation terroriste; rappelle que la gestion de ces détenus constitue également un enjeu direct pour la sécurité des démocraties européennes et appelle la Turquie à faire preuve de retenue, à respecter le droit international humanitaire et à privilégier des solutions politiques à la question kurde.

Or. fr

Amendement 536

Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se déclare profondément préoccupé par l'engagement politique étroit et constant entre le président Recep Tayyip Erdoğan et le président Vladimir Poutine, en dépit de la guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine; souligne qu'une coopération stratégique soutenue entre la Russie et la Turquie risque de compromettre l'unité de la réponse internationale à l'agression russe; prend note avec inquiétude des conclusions des enquêtes et des activités de surveillance menées par les autorités européennes et internationales concernant le contournement des sanctions par la réexportation de produits énergétiques russes et d'autres marchandises via des pays tiers, dont la Turquie; souligne que de telles pratiques sapent le régime de sanctions de l'Union adopté en réponse à l'agression de l'Ukraine par la Russie;

Or. en

Amendement 537
Andrey Kovatchev, Miriam Lexmann, Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. encourage vivement les progrès vers l'ouverture des frontières terrestres et la normalisation complète des relations entre la Turquie et l'Arménie; se félicite du dialogue entre les deux pays en vue de l'ouverture totale de la frontière et de la récente simplification des procédures de

visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, spéciaux et de service à compter du 1er janvier 2026; invite les deux pays à poursuivre leurs efforts en vue d'une meilleure connectivité afin de faciliter la liaison terrestre entre l'Europe et l'Asie, de promouvoir la réconciliation historique, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer les contacts interpersonnels;

Or. en

Amendement 538
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. constate que la Turquie s'est imposée comme un médiateur international de premier plan, utilisant sa politique étrangère pour arbitrer les conflits régionaux et faciliter le dialogue; se félicite, à cet égard, que la Turquie se soit positionnée comme un médiateur clé dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine, en entretenant des liens étroits avec les deux parties; indique que ces efforts de médiation, motivés par un désir de stabilité régionale et des intérêts économiques, ont conduit à la négociation de l'initiative céréalière de la mer Noire de 2022 et à des échanges de prisonniers;

Or. en

Amendement 539
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. exprime sa vive inquiétude face à la poursuite de l'agression militaire menée par l'alliance entre la Turquie et l'Armée nationale syrienne dans le nord-est de la Syrie, y compris les attaques meurtrières contre des civils et des infrastructures civiles, qui provoque de nouveaux déplacements de population et sape un peu plus la perspective d'une transition pacifique; dénonce les incursions militaires illégales de la Turquie et l'occupation de certaines parties de la Syrie, et demande instamment à la Turquie de respecter l'intégrité territoriale de la Syrie et de se conformer au droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 540
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se dit vivement préoccupé par le fait que la Turquie maintient sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli), au cas où cette dernière exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins dans la mer Égée, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer;

Or. en

Amendement 541
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. constate avec inquiétude que la Turquie a demandé à devenir membre des BRICS+, alors qu'elle a actuellement le statut de partenaire, et qu'elle envisage de faire de même avec l'Organisation de coopération de Shanghai; s'émeut fortement de l'incompatibilité fondamentale entre l'éventuelle adhésion à part entière de la Turquie aux BRICS et le processus d'adhésion à l'Union; constate également que la Turquie a continué à chercher des occasions de renforcer ses liens avec la Chine, grâce à diverses initiatives (initiative «une ceinture, une route», corridor médian, etc.);

Or. en

Amendement 542
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne l'importance stratégique et géopolitique de la Turquie dans un contexte régional élargi pour relever les défis régionaux urgents, notamment la stabilité de la région de la mer Noire, la gestion des migrations, la lutte contre le terrorisme et la sécurité énergétique;

Or. en

Amendement 543
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. convient de l'importance stratégique et géopolitique de la Turquie et prend note de sa présence et de son influence politiques, économiques et militaires croissantes dans des domaines essentiels pour la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 544
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. constate que la politique étrangère turque s'inscrit de plus en plus dans une logique de projection de puissance régionale, souvent décrite comme «néo-ottomane»;

Or. en

Amendement 545
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite la Turquie à respecter pleinement la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien, ainsi que leurs droits souverains, y compris le droit d'explorer et d'exploiter leurs

ressources naturelles, conformément au droit de l'Union et au droit international, notamment le droit de la mer, illustré par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui fait partie de l'acquis de l'Union;

Or. en

Amendement 546
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. prend note de la position de plus en plus anti-occidentale des autorités turques; s'inquiète de ses implications possibles pour les intérêts de l'Union dans les Balkans occidentaux, la région de la mer Noire, le Caucase du Sud, la Méditerranée et le Moyen-Orient, mais reste disposé à examiner les possibilités pour améliorer la coopération en matière de sécurité dans tous ces domaines;

Or. en

Amendement 547
Geadis Geadi, Nora Junco García, Diego SolierSebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. se déclare préoccupé par la poursuite de la coopération énergétique entre la Turquie et la Russie, y compris la construction de la centrale nucléaire d'Akkuyu par la société d'État russe Rosatom; souligne que cet accord crée une dépendance énergétique stratégique à

long terme et soulève des préoccupations en matière de sécurité énergétique et d'influence géopolitique;

Or. en

Amendement 548
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. réitère l'appel lancé dans sa résolution du 15 avril 2015 et encourage une fois de plus la Turquie à reconnaître le génocide arménien, de façon à ouvrir la voie à une véritable réconciliation entre les peuples turc et arménien; invite la Turquie, à cet égard, à s'abstenir de toute propagande et de tout discours haineux anti-arméniens et à respecter pleinement ses obligations en matière de protection du patrimoine culturel arménien ou autre; prévient la Turquie qu'elle doit s'abstenir d'attiser le comportement belliqueux de Bakou et de prendre part à toute velléité d'aventurisme militaire du régime d'Aliyev contre l'Arménie; encourage vivement la Turquie à poursuivre la normalisation de ses relations avec l'Arménie et à faire pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il fasse de même;

Or. en

Amendement 549
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite la Turquie à s'abstenir de toute action militaire dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans les zones à majorité kurde; invite le gouvernement turc à dialoguer de manière constructive avec les autorités syriennes et à faire en sorte qu'une structure politique diversifiée et inclusive puisse prospérer en Syrie;

Or. en

Amendement 550
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. regrette que la Turquie n'ait pris aucune mesure pour s'aligner sur les sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie et qu'elle se rende complice du contournement de ces sanctions; se félicite, d'un autre côté, que la Turquie accueille les négociations entre l'Ukraine et la Russie, qu'elle investisse dans des projets de reconstruction en Ukraine et qu'elle apporte à l'Ukraine un soutien militaire;

Or. en

Amendement 551
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

23 ter. souligne que l'expansion de l'influence turque dans certaines régions du grand voisinage de l'Union, notamment en Afrique, par une combinaison d'instruments humanitaires, religieux, économiques et sécuritaires, peut créer des divergences d'intérêts stratégiques avec l'Union et ses États membres;

Or. en

Amendement 552
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. s'inquiète de nouveau de la coopération étroite de la Turquie avec la Russie sur le développement de grandes centrales nucléaires, y compris celle d'Akkuyu, qui devrait être opérationnelle en 2026, et qui est détenue et sera exploitée par la société d'État russe de l'énergie atomique Rosatom; constate qu'un certain nombre d'accidents et d'explosions d'incendie se sont déjà produits au cours de la construction de l'usine; met en garde contre le fait que les conséquences d'une défaillance des systèmes de sécurité ou d'un tremblement de terre présentent un risque élevé et inévitablement des conséquences catastrophiques pour la région; exprime son inquiétude en ce qui concerne la dépendance énergétique croissante de la Turquie vis-à-vis de la Russie et attire l'attention sur les propos du ministre de l'énergie, Alparslan Bayraktar, selon lesquels la Turquie dépend entièrement de l'entreprise publique russe Rosatom pour l'uranium qui alimentera sa première centrale nucléaire; demande au gouvernement turc d'arrêter la

construction de la centrale nucléaire à Akkuyu; s'inquiète des rapports faisant état de projets de construction de nouvelles centrales nucléaires étrangères en Turquie, notamment à Sinop, au bord de la mer Noire, et en Thrace, dans le nord-ouest du pays;

Or. en

Amendement 553
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. regrette que la Turquie poursuive sa politique d'engagement vis-à-vis de la Russie, qu'elle dépende des approvisionnements énergétiques russes, qu'elle ne s'aligne pas sur les sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie, qu'elle ne soutienne pas leur mise en œuvre et qu'elle ne limite pas les activités des médias contrôlés par l'État russe dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; reconnaît les efforts de la Turquie pour faciliter les pourparlers entre la Russie et l'Ukraine;

Or. en

Amendement 554
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. souligne que la coopération pragmatique avec la Turquie en matière

de sécurité et de défense peut être renforcée lorsqu'elle sert des intérêts stratégiques mutuels; réaffirme toutefois que les progrès vers l'adhésion à l'Union restent strictement fondés sur le mérite et subordonnés au respect intégral des critères de Copenhague, en particulier la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, et ne peuvent faire l'objet de compromis transactionnels;

Or. en

Amendement 555
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. est vivement préoccupé par les discussions en cours entre la Turquie et la Russie concernant la création d'une plateforme gazière régionale en Turquie, qui pourrait permettre de réorienter le gaz russe vers les marchés internationaux sous une autre dénomination; souligne que de telles initiatives sapent les efforts de l'Europe pour réduire sa dépendance à l'égard de l'énergie russe;

Or. en

Amendement 556
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. réitère sa position selon laquelle le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des

juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers;

Or. en

Amendement 557
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. se déclare profondément préoccupé par les déclarations incendiaires répétées de hauts responsables turcs, y compris le président Recep Tayyip Erdoğan, qui contribuent à la propagation de l'antisémitisme et de la haine, ainsi qu'aux menaces dirigées contre l'État d'Israël; souligne qu'une telle rhétorique risque de déstabiliser davantage un environnement régional déjà fragile et de saper les efforts visant à la désescalade et au dialogue diplomatique au Moyen-Orient; invite la Turquie à mettre fin à cette rhétorique et à s'aligner sur les efforts internationaux de lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de haine religieuse;

Or. en

Amendement 558
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. se dit vivement préoccupé

par le fait que la Turquie maintient sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli), au cas où cette dernière exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins dans la mer Égée, conformément à l'article 3 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer; demande à la Turquie de cesser toute menace et intimidation à l'encontre de la Grèce et de se conformer à nouveau pleinement à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM);

Or. en

Amendement 559
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. se réjouit qu'après une période de confrontation, la Turquie ait pris récemment des mesures pour normaliser ses relations avec plusieurs pays, tels que l'Arménie; encourage la Turquie à continuer sur cette voie positive et à ouvrir sa frontière terrestre avec l'Arménie; souligne qu'une telle mesure est susceptible d'apporter des avantages significatifs à la normalisation des relations, aux contacts interpersonnels transfrontaliers ainsi qu'au développement économique de la région;

Or. en

Amendement 560
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Galato Alexandraki, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Nicolas Bay

Proposition de résolution

Paragraphe 23 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 septies. demande à la République de Turquie de mettre pleinement en œuvre l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) du 10 mai 2001, en prenant toutes les mesures effectives pour résoudre le problème humanitaire des personnes disparues à Chypre qui, malheureusement, n'est toujours pas réglé 50 ans après l'invasion. demande de nouveau à la Turquie, en ce qui concerne le groupe des personnes disparues, de fournir toutes les informations nécessaires provenant de ses archives militaires, ainsi qu'un accès sans restriction aux témoins sur les lieux de sépulture dans les zones sous son contrôle militaire;

Or. en

Amendement 561
Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	***supprimé***

Or. en

Amendement 562
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***fait toutefois observer que cet indicateur, basé sur des statistiques mécaniques concernant l'alignement sur les déclarations de la haute représentante et vice-présidente et les décisions du Conseil en matière de sanctions, pourrait ne pas refléter pleinement tous les niveaux d'engagement et de dialogue dans le cadre de la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité; se félicite, à cet égard, de l'intensification récente du dialogue avec l'Union ainsi que de la participation active et de la contribution substantielle aux missions et opérations de gestion de crise de l'Union dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune; estime que, dans le paysage géopolitique actuel, il est important d'explorer les possibilités de coopération avec la Turquie dans le contexte des politiques présentes et futures de l'Union dans le domaine de la sécurité et de la défense, telles que l'instrument SAFE; invite néanmoins les autorités turques à s'attaquer d'urgence au niveau d'alignement extrêmement faible sur la PESC et à supprimer d'autres obstacles majeurs à la confiance nécessaire entre partenaires et alliés, tels que le maintien d'un casus belli à l'encontre d'un État membre de l'Union ou l'acquisition du système de défense aérienne S-400 fabriqué par la Russie;***
	Or. en

Amendement 563
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***invite la Turquie à prendre des mesures significatives pour s'aligner sur la PESC de l'Union, notamment en ce qui concerne les sanctions et le respect de la souveraineté de ses États membres; souligne que le contournement des sanctions de l'Union sape ses efforts collectifs; réaffirme que, dans la mesure où la Turquie continue de violer les droits souverains des États membres de l'Union en mer Égée et en Méditerranée orientale, y compris le droit d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles conformément au droit de l'Union, au droit international et à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui fait partie de l'acquis de l'Union, elle ne peut participer à aucune initiative de l'Union dans les domaines de la PESC ou de la coopération en matière d'industrie de défense, car cela irait à l'encontre des intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense;***

Or. en

Amendement 564
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de

sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***déplore, à cet égard, le rôle globalement déstabilisateur de la Turquie dans de nombreuses régions qui préoccupent l'Union et ses voisins (comme en Méditerranée orientale, au Moyen-Orient et dans le Caucase du Sud, ainsi que son rôle dans les conflits en Syrie, en Iraq et en Libye), qui menace la paix, la sécurité et la stabilité régionales;***

Or. en

Amendement 565
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***invite la Turquie à prendre des mesures significatives pour s'aligner sur la PESC de l'Union, notamment en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre leur contournement; souligne que le contournement des sanctions de l'Union sape ses efforts collectifs; reste dûment préoccupé par le fait que la Turquie continue d'exclure un État membre de la coopération avec l'OTAN, ce qui continue de freiner le renforcement d'une véritable relation entre l'Union et l'OTAN;***

Or. en

Amendement 566

Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***se dit préoccupé par les activités liées à la «flotte fantôme» russe qui compromettent l'application des sanctions de l'Union et font peser des risques sur la sécurité maritime; demande instamment à la Turquie d'intensifier ses efforts pour empêcher le contournement des sanctions et de s'aligner plus étroitement sur le cadre des sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie;***

Or. en

Amendement 567
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***regrette en particulier que la Turquie continue de ne pas s'aligner sur les sanctions prises par l'Union à l'encontre de la Russie dans le cadre de la guerre d'agression menée par cette dernière contre l'Ukraine et qu'elle soit globalement réticente à soutenir le régime mondial de sanctions de l'UE en matière***

de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 568
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***considère que cette situation signifie que la Turquie a concrètement renoncé à ses efforts d'adhésion à l'Union; invite l'Union à en tirer les enseignements et à mettre fin au statut de candidat de la Turquie;***

Or. fi

Amendement 569
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible ***alignement*** de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le ***taux d'alignement historiquement*** faible de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***réaffirme que tout pays désireux de s'engager avec l'Union doit s'aligner totalement et résolument sur la PESC;***

Or. en

Amendement 570
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. déplore le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025; ***invite la Turquie à prendre des mesures significatives pour s'aligner sur la PESC de l'Union;***

Or. en

Amendement 571
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***déplore*** le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;	24. ***relève*** le faible alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, qui est passé de 6 % en 2024 à un niveau historiquement bas de 4 % en 2025;

Or. en

Amendement 572
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 bis. reconnaît, en ce qui concerne la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, les efforts déployés par la Turquie pour jouer un rôle de facilitation et de médiation potentielle, comme en témoigne l'organisation de plusieurs pourparlers directs entre les deux parties à Istanbul; est conscient que la Turquie a toujours refusé de soutenir les sanctions adoptées en dehors du cadre des Nations unies; continue néanmoins de regretter que la Turquie ne s'aligne pas sur les sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie, mais se félicite des mesures qu'elle a prises pour empêcher le contournement des sanctions via le territoire turc, telles que la prévention de la réexportation d'articles communs hautement prioritaires, qui a donné certains résultats; invite instamment les autorités turques à redoubler d'efforts pour détecter et empêcher le contournement des sanctions, en particulier sur les produits de technologie de pointe utilisés à des fins militaires par la Russie, pour empêcher le «faux transit» de ces produits vers la Russie via l'Asie centrale, pour étendre ces mesures à d'autres produits économiquement critiques et pour faire face aux risques en matière de sécurité maritime et environnementale liés à la «flotte fantôme» de la Russie;

Or. en

Amendement 573
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se déclare vivement préoccupé par les contacts répétés entre de hauts fonctionnaires turcs et des représentants

du Hamas, organisation désignée comme terroriste par l'Union; rappelle que plusieurs personnalités politiques du Hamas auraient été accueillies en Turquie et auraient tenu des réunions avec des autorités turques de haut rang; souligne qu'un tel engagement risque de saper les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et soulève de sérieuses questions quant à l'alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union; demande à la Turquie de s'abstenir de fournir une légitimité politique, un soutien logistique ou un refuge aux membres d'organisations figurant sur la liste des organisations terroristes de l'Union;

Or. en

Amendement 574
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Malika Sorel

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se déclare préoccupé par la présence de la Turquie en Afrique, y compris dans les domaines de la guerre et des infrastructures stratégiques; est troublé par le fait que cet engagement entre en contradiction avec les objectifs de l'Union, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des cadres des Nations unies, la sécurité maritime et les efforts de stabilisation régionale; indique que ces politiques ont souvent été décrites par les observateurs comme reflétant une approche néocoloniale, ce qui soulève des inquiétudes sur la dépendance à long terme qu'elles pourraient créer; appelle à des mesures permettant d'assurer une plus grande transparence et un

alignement sur le droit international et les engagements multilatéraux afin de prévenir les tensions avec les intérêts stratégiques de l'Union en Afrique;

Or. en

Amendement 575
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. rejette l'utilisation de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne comme base juridique de l'initiative SAFE, en soulignant que cette disposition, destinée à une assistance financière exceptionnelle en cas de graves difficultés, n'est pas appropriée pour un instrument de sécurité et de défense commune; souligne que la participation des pays tiers avec lesquels l'Union a établi un partenariat en matière de sécurité et de défense dans le cadre de l'instrument SAFE doit être fondée sur l'unanimité des États membres et subordonnée au strict respect de conditions garantissant les intérêts de tous ces États en matière de sécurité et de défense, sans distinction;

Or. en

Amendement 576
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. appelle la Turquie à respecter la décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 24 janvier 2008, qui a reconnu la Turquie coupable de violation de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme, en raison de son incapacité à retrouver et à poursuivre les auteurs des meurtres de Tassos Isaak et de Solomos Solomou, commis à Chypre en 1996; demande aux autorités turques d'exécuter les mandats d'arrêt internationaux émis à l'encontre des meurtriers présumés et de les remettre à la République de Chypre;

Or. en

Amendement 577
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. rappelle sa position, qui a été exposée dans de précédentes résolutions, concernant la mise en place d'une initiative au Conseil afin que tous les États membres de l'Union suspendent les licences d'exportation d'armes vers la Turquie, conformément à la position commune 2008/944/PESC du Conseil;

Or. en

Amendement 578
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se déclare préoccupé par le fait que la Turquie n'a pas limité les activités des médias contrôlés par l'État russe dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine; constate la présence généralisée de récits pro-russes et de désinformation liée à la Russie dans l'espace d'information turc, en particulier sur l'Ukraine, l'OTAN et la sécurité énergétique; invite la Turquie à s'aligner sur les sanctions de l'Union et à multiplier les efforts pour contrer la manipulation de l'information et la désinformation étrangères;

Or. en

Amendement 579
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite la Turquie à s'aligner davantage sur les positions de la PESC de l'Union et à renforcer la coopération structurée avec l'Union afin de prévenir et de détecter le contournement des sanctions de l'Union, notamment en ce qui concerne les produits de technologie de pointe utilisés à des fins militaires et les activités liées à la «flotte fantôme» de la Russie;

Or. en

Amendement 580
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que l'engagement politique de haut niveau avec le Hamas est incompatible avec les politiques de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme; invite la Commission à se pencher sur le soutien apporté par la Turquie au Hamas et aux organisations associées aux Frères musulmans en Europe, qui cherchent à saper la cohésion sociale européenne;

Or. en

Amendement 581
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. demande à la Grande Assemblée nationale de Turquie de révoquer la résolution 1995 menaçant la Grèce d'un casus belli, en rappelant que recourir à la menace ou à l'emploi de la force est interdit par l'article 2, paragraphe 4, de la charte des Nations unies;

Or. en

Amendement 582
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. considère que la responsabilité historique et un débat ouvert concernant les crimes du passé sont des conditions

préalables essentielles à la réconciliation, à la stabilité régionale et à de véritables relations de bon voisinage;

Or. fi

Amendement 583
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. constate avec inquiétude que, grâce aux gazoducs TurkStream et Blue Stream, la Turquie est le principal client de la Russie en matière de gaz naturel, ainsi qu'une source importante de pétrole et de produits pétroliers;

Or. en

Amendement 584
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. exprime sa profonde inquiétude en ce qui concerne le maintien de la présence militaire de la Turquie et son soutien aux milices armées en Syrie; demande instamment à la Turquie de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie;

Or. en

Amendement 585

Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. condamne les violations et les provocations continues des forces d'occupation turques dans la zone tampon des Nations unies à Chypre, y compris les incidents récents signalés le 8 novembre 2025, le 30 décembre 2025 et le 5 janvier 2026 dans les régions de Deneia, Mammari et Avlona, où des soldats turcs ont pris à parti et intimidé des agriculteurs chypriotes grecs qui cultivaient leurs terres; s'inquiète des rapports selon lesquels des colons turcs cultivent des terres appartenant à des propriétaires chypriotes grecs dans la zone tampon, sous la protection de l'armée turque; demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP); exhorte la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs à abandonner toutes les actions unilatérales et les violations à l'intérieur et à proximité de la zone tampon et à ne pas empêcher les civils qui, en toute légalité, accèdent aux terres dans la zone tampon et les cultivent;

Or. en

Amendement 586
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. se félicite de la position de longue

date de la Turquie en faveur d'une solution à deux États pour le conflit israélo-palestinien, qui s'aligne sur la position de l'Union, et de sa participation active à la «coalition mondiale» pour sa mise en œuvre; se félicite de la contribution de la Turquie aux efforts de médiation dans le cadre du cessez-le-feu à Gaza et en ce qui concerne le sommet pour la paix à Gaza d'octobre 2025 à Sharm El-Sheikh; regrette profondément, cependant, le soutien actif des autorités turques au Hamas, un groupe qui figure sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; prend note de l'adhésion de la Turquie au «Conseil de paix» lancé par le président américain Trump, qui n'a pas été approuvé par l'Union; invite la Turquie à rester fermement ancrée dans le système multilatéral, articulé autour des Nations unies, en tant que cadre essentiel pour promouvoir une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien;

Or. en

Amendement 587
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. invite la Commission et les États membres à renforcer les exigences de transparence en ce qui concerne le financement par des États étrangers d'institutions religieuses au sein des États membres; demande instamment un examen plus approfondi de l'influence des gouvernements de pays tiers, y compris au moyen de réseaux religieux, de structures consulaires ou d'organisations liées à l'État, et souligne que toutes ces activités doivent respecter

la souveraineté, les politiques d'intégration et l'ordre public des États membres et ne doivent pas chercher à porter atteinte à la cohésion sociale au sein de l'un d'eux;

Or. en

Amendement 588
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. demande au gouvernement turc de signer et de ratifier dans les meilleurs délais la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui a été signée et ratifiée par l'Union et ses États membres; invite la Turquie à respecter le droit international et les droits souverains de la République de Chypre et de la Grèce dans leur zone économique exclusive; condamne les violations de l'espace aérien et des eaux territoriales des États membres de l'Union dans la mer Égée;

Or. en

Amendement 589
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. souligne que tout transfert ou toute libération de combattants adultes de Daesh et de suspects vers des pays tiers, y compris la Turquie, doit rester soumis à des dispositions efficaces en matière de détention, de surveillance et d'échange

d'informations, y compris lors de tout transfert transfrontalier, afin d'empêcher les évasions ou les déplacements non surveillés, et que le respect du principe de responsabilité doit être assuré par la conservation de la preuve et les poursuites judiciaires, conformément aux normes internationales et aux garanties d'un tribunal impartial;

Or. en

Amendement 590
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. soutient les efforts pour parvenir à normaliser les relations entre la Turquie et l'Arménie; réaffirme que la reconnaissance du génocide arménien comme véritable geste de réconciliation peut renforcer ces efforts; invite la Turquie à respecter pleinement ses obligations en matière de protection du patrimoine culturel arménien;

Or. en

Amendement 591
Geadis Geadi, Sebastian Tynkkynen, Marion Maréchal, Ivaylo Valchev, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Galato Alexandraki, Guillaume Peltier, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. se déclare vivement préoccupé par

l'engagement politique continu de la Turquie auprès des réseaux et organisations affiliés aux Frères musulmans, que plusieurs États membres de l'Union considèrent comme une source de soutien idéologique à l'islam radical et au terrorisme;

Or. en

Amendement 592
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
—	***24 ter. regrette une nouvelle fois que la Turquie ait renforcé ses liens avec la Russie dans le domaine de l'énergie, en particulier dans le secteur de l'énergie nucléaire avec la centrale nucléaire d'Akkuyu, qui sera construite, exploitée et détenue par Rosatom, la société d'État russe de l'énergie atomique; demande une nouvelle fois au gouvernement turc de mettre un terme à ses projets concernant la centrale nucléaire d'Akkuyu, qui est située dans une région à forte activité sismique, ce qui représente un risque important non seulement pour la Turquie, mais aussi pour l'ensemble du bassin méditerranéen;***

Or. el

Amendement 593
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 ter. demande une nouvelle fois à la Turquie de reconnaître le génocide des chrétiens (Arméniens, Grecs et Assyriens); rappelle que le Parlement européen a reconnu le génocide arménien dès 1987;

Or. fi

Amendement 594
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. met en garde contre l'engagement de la Turquie auprès d'acteurs régionaux associés à des programmes extrémistes, notant que de tels liens pourraient compliquer les relations entre l'Union et la Turquie et compromettre la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 595
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. souligne que le soutien affiché de la Turquie au Hamas et son refus de le désigner comme organisation terroriste ne sont pas compatibles avec la politique étrangère et de sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 596
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. observe l'influence accrue de la Turquie sur l'évolution de la situation en Syrie après la chute du régime Assad, en s'engageant fortement auprès des autorités de transition syriennes actuelles, notamment en leur fournissant une formation militaire et un soutien consultatif; reste préoccupé par la présence continue des forces turques dans le pays et par l'implication de groupes armés soutenus par la Turquie dans les derniers épisodes de violence dans le nord et le nord-est de la Syrie; invite la Turquie à répondre à ses préoccupations en matière de sécurité dans le plein respect du droit international, en veillant à ce que tous les Syriens, y compris les Kurdes, puissent jouir de la sécurité et des droits fondamentaux, et à s'abstenir de toute ingérence dans les processus internes de la Syrie; condamne les attaques contre la population civile au cours du dernier épisode de violence entre l'armée syrienne et les Forces démocratiques de Syrie dirigées par les Kurdes, qui ont causé de nombreux décès et le déplacement d'un grand nombre de civils, et coupé l'accès à l'aide humanitaire; exprime son espoir que le dernier accord entre le gouvernement de transition syrien et les Forces démocratiques de Syrie, qui prévoit l'intégration progressive des forces et institutions kurdes dans l'État et la reconnaissance historique des droits culturels, linguistiques et civils des Kurdes, permettra de stabiliser la région du nord-est de la Syrie, clé du succès d'une transition politique inclusive dans le pays;

Or. en

Amendement 597
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. demande une nouvelle fois au gouvernement turc de mettre un terme à ses projets concernant le fonctionnement de la centrale nucléaire d'Akkuyu, qui sera située dans une région à forte activité sismique, comme le rappellent les récents événements dévastateurs, ce qui représente donc un risque important non seulement pour la Turquie, mais aussi pour l'ensemble du bassin méditerranéen; demande par conséquent au gouvernement turc de ratifier la convention d'Espoo, laquelle engage les parties à s'informer et à se consulter mutuellement sur les projets majeurs à l'étude susceptibles d'avoir une incidence environnementale importante par-delà les frontières; demande à cette fin au gouvernement turc d'associer – ou, à défaut, de consulter – les gouvernements des pays voisins en ce qui concerne l'évolution du projet de centrale à Akkuyu;

Or. en

Amendement 598
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 quater. constate l'influence accrue de la Turquie sur l'évolution de la situation en Syrie dans le contexte de la transition après la chute du régime Assad; fait observer que le maintien de la présence militaire turque dans le nord de la Syrie comporte des risques de déstabilisation régionale accrue, d'aggravation des tensions et de remise en cause des efforts déployés en vue d'un règlement politique durable ainsi que de l'efficacité de la poursuite de la lutte contre Daesh; rappelle qu'il est important de respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie; prend note des investissements importants nécessaires à la reconstruction de l'économie syrienne et reconnaît l'intérêt de la Turquie à contribuer à ces efforts; apporte son soutien à une coopération étroite et constructive entre l'Union et la Turquie à cet égard;

Or. en

Amendement 599
Geadis Geadi, Sebastian Tynkkynen, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Nora Junco García, Diego Solier, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. est profondément préoccupé par les relations diplomatiques, économiques et énergétiques étroites que la Turquie entretient avec la République islamique d'Iran, y compris les contacts réguliers à haut niveau, les relations commerciales soutenues et l'importation continue de gaz iranien; souligne que cela soulève de sérieuses questions en ce qui concerne l'alignement de la Turquie sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union et sur les efforts internationaux visant à lutter contre les

activités régionales déstabilisatrices de l'Iran, y compris ses programmes nucléaires, de missiles balistiques et de drones;

Or. en

Amendement 600
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. rappelle que le statut et les droits de la minorité musulmane en Thrace occidentale sont régis par le traité de Lausanne de 1923; souligne que la protection des minorités dans les États membres de l'Union est garantie par le droit de l'Union et le droit international relatif aux droits de l'homme; invite la Turquie à s'abstenir de toute déclaration ou action qui pourrait être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 601
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. condamne les conditions et les restrictions inacceptables qui affectent les élèves et les enseignants chypriotes grecs enclavés à l'école de Rizokarpaso, dans les zones occupées de la République de Chypre, y compris les obstacles au bon

fonctionnement et à l'entretien de l'école depuis 2021; souligne que de telles pratiques portent atteinte au droit fondamental à l'éducation et à la dignité humaine des citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 602
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. se déclare préoccupé par les efforts signalés des autorités turques, y compris du président Erdoğan, pour encourager la mobilisation politique des citoyens turcs et des doubles nationaux résidant dans les États membres de l'Union lors des élections et des référendums en Turquie; souligne que ces activités doivent respecter pleinement la souveraineté, l'ordre démocratique et les cadres juridiques des États membres concernés;

Or. en

Amendement 603
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. regrette que la Turquie ne se soit pas alignée sur la réaction de l'Union à la répression iranienne contre les manifestants, y compris les sanctions liées au Corps des gardiens de la révolution islamique; invite la Turquie à

s'aligner progressivement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union et sur son régime de sanctions;

Or. en

Amendement 604
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. encourage la Turquie à soutenir le processus de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et à s'engager dans la normalisation de ses relations avec l'Arménie, en commençant par l'ouverture de la frontière; estime que la paix et la normalisation dans la région sont bénéfiques à la Turquie et à l'Europe;

Or. en

Amendement 605
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. demande à la Turquie de normaliser ses relations avec l'Arménie et d'user de son influence pour faire pression sur l'Azerbaïdjan afin qu'il en fasse autant;

Or. fi

Amendement 606
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. réaffirme son soutien à la normalisation des relations entre l'Arménie et la Turquie dans l'intérêt de la réconciliation, des relations de bon voisinage, de la stabilité et de la sécurité régionales et du développement socio-économique, et se félicite des progrès réalisés à ce jour, notamment l'assouplissement de certaines procédures en matière de visas, les préparatifs en vue de l'ouverture prochaine de la frontière aux ressortissants de pays tiers et aux titulaires de passeports diplomatiques, ainsi que la reprise des vols directs de Turkish Airlines; encourage la Turquie à avancer fermement dans ce processus selon les mérites propres de celui-ci et sans le faire dépendre de ses relations avec un pays tiers; soutient les efforts de la Commission pour présenter un programme de connectivité interrégionale de l'Union impliquant la Turquie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan – y compris des projets tels que la ligne de chemin de fer Kars-Tbilissi-Bakou – avec un grand potentiel pour contribuer à la stabilité régionale et au développement économique et social;

Or. en

Amendement 607
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. condamne les crimes et les violations graves et systématiques du droit international humanitaire et des droits de l'homme commis par les forces armées de la Turquie pendant et après l'invasion illégale de 1974 et l'occupation continue de la République de Chypre, y compris les très nombreux actes de violence sexuelle perpétrés contre les femmes et les filles chypriotes; souligne que ces crimes ont eu des conséquences sociales, psychologiques et économiques durables et constituent une grave violation de la dignité humaine et de l'égalité de genre; prend également note des conclusions du rapport de la mission officielle du Parlement européen et de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres à Chypre du 26 au 28 mai 2025 concernant l'incidence des conflits et des traumatismes après un conflit sur les diverses catégories de la société, en particulier les femmes et les filles;

Or. en

Amendement 608
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. exprime sa préoccupation quant au fait que, malgré les mesures limitées et sélectives prises par la Turquie sous la pression extérieure pour empêcher le contournement des sanctions, Ankara n'a pas respecté les mesures restrictives de l'Union visant la Russie et continue de jouer un rôle de canal commercial important pour la Russie;

Or. fi

Amendement 609
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. craint que le soutien politique et militaire continu de la Turquie à l'Azerbaïdjan, y compris pendant et après les conflits dans le Haut-Karabakh et le déplacement de la population arménienne de la région qui s'en est suivi, n'ait aggravé les tensions dans le Caucase du Sud;

Or. en

Amendement 610
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. remarque que la Turquie continue de jouer un rôle important en accueillant un grand nombre de réfugiés et en fournissant un soutien militaire dans des régions où la présence opérationnelle de l'Union est limitée; reconnaît l'importance stratégique de cet engagement pour la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 611
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. souligne que tout approfondissement des relations entre l'Union et la Turquie doit rester subordonné au respect du droit international, des normes démocratiques, de l'état de droit, des droits fondamentaux et de la souveraineté des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 612
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. se félicite des mesures prises afin de normaliser les relations entre l'Arménie et la Turquie dans le but de renforcer la stabilité et la sécurité régionales, et salue les progrès accomplis jusqu'à présent;

Or. en

Amendement 613
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. demande à tous les États membres, compte tenu de la nature militaire de la politique étrangère turque,

de cesser toute exportation d'armes vers la Turquie;

Or. en

Amendement 614
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 24 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 sexies. condamne les conditions et les restrictions inacceptables qui affectent les élèves et les enseignants chypriotes grecs enclavés à l'école de Rizokarpaso, dans les zones occupées de la République de Chypre, y compris les obstacles au bon fonctionnement et à l'entretien de l'école depuis 2021; souligne que de telles pratiques portent atteinte au droit fondamental à l'éducation et à la dignité humaine des citoyens de l'Union; prend note de l'audition du ministre de l'éducation de la République de Chypre, tenue au sein de la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement, sur la situation des écoles de langue grecque pour les personnes enclavées dans la région de Rizokarpaso occupée par les Turcs en février 2024;

Or. en

Amendement 615
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 24 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 sexies. constate avec inquiétude que la Turquie cherche de nouveaux

cadres de partenariat, y compris l'Organisation de coopération de Shanghai, qu'elle a été désignée en tant que «pays partenaire» des BRICS et qu'elle a déclaré son intention d'en devenir membre à part entière; souligne qu'un tel engagement, qui traduit un modèle non libéral de gouvernance mondiale et régionale, pourrait compliquer les efforts en vue d'un partenariat plus complet entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 616
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 24 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 sexies. invite la Turquie à respecter pleinement les droits et la sécurité du peuple arménien, à protéger le patrimoine culturel et religieux arménien et à prendre des mesures significatives en vue d'une réconciliation historique, notamment en reconnaissant le génocide arménien;

Or. en

Amendement 617
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 sexies. reconnaît que la Turquie continue de participer activement et de contribuer de manière substantielle aux

missions et opérations de gestion de crise de l'Union;

Or. en

Amendement 618
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 septies. se déclare profondément préoccupé par la présence persistante d'une rhétorique anti-arménienne et d'arménophobie dans les discours politiques, les articles de journaux et les déclarations publiques en Turquie;

Or. en

Amendement 619
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 octies. regrette que la Turquie ait accueilli et soutenu des personnes et des plateformes médiatiques liées aux Frères musulmans après leur désignation comme organisation terroriste en Égypte en 2013 et les restrictions imposées à leurs activités dans plusieurs pays de la région; souligne qu'un tel soutien risque de faciliter l'influence transnationale des mouvements islamistes et peut avoir des conséquences sur la sécurité et la cohésion sociale dans certaines parties du Moyen-Orient et de l'Europe;

Or. en

Amendement 620
Geadis Geadi, Sebastian Tynkkynen, Nora Junco García, Diego Solier, Ivaylo Valchev, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 24 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 nonies. se déclare vivement préoccupé par le fait que des armes et des équipements militaires d'origine turque ont été trouvés parmi le matériel saisi chez des membres d'organisations terroristes telles que le Hamas et le Hezbollah; souligne que ces constatations suscitent de vives inquiétudes en ce qui concerne le détournement d'équipements de défense et l'efficacité des contrôles des exportations;

Or. en

Amendement 621
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 decies. déplore que la Turquie n'ait pas condamné l'attaque du 7 octobre menée par le Hamas contre Israël; rappelle que la Turquie continue de soutenir le Hamas, qui est désigné par l'Union comme une organisation terroriste;

Or. en

Amendement 622
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 undecies. condamne fermement la poursuite des activités illégales de la Turquie dans la région d'information de vol et la zone économique exclusive de la République de Chypre et demande à la Turquie de respecter pleinement les droits souverains de Chypre conformément au droit international et à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer;

Or. en

Amendement 623
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison ***de*** l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison ***des graves violations par la Turquie des critères de Copenhague, notamment*** l'absence de réformes démocratiques ***et le non-respect des relations de bon voisinage et du droit international***, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel ***en se fondant sur des conditions strictes***;

Or. en

Amendement 624
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel; ***rappelle à cet égard que la Turquie joue un rôle essentiel pour favoriser la stabilité aux niveaux régional et mondial, en particulier dans le contexte des bouleversements géopolitiques actuels; invite la Turquie à ne pas utiliser son statut de membre de l'OTAN pour bloquer la coopération entre l'Union et l'OTAN;***

Or. en

Amendement 625
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel; ***réaffirme que l'Union est toujours déterminée à poursuivre les meilleures relations possibles avec la Turquie en se***

fondant sur le dialogue, le respect et la confiance mutuelle, conformément au droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 626
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du*** processus d'adhésion***, qui est actuellement au point mort en raison de*** l'absence de réformes ***démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique;*** souligne ***qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des*** domaines ***d'intérêt stratégique mutuel***;	25. ***indique que le*** processus d'adhésion ***ne peut se poursuivre dans les circonstances actuelles en raison du recul persistant de la Turquie en matière de démocratie, d'état de droit et de droits fondamentaux, de libertés ainsi que de l'occupation illégale d'une partie de la République de Chypre; regrette*** l'absence ***persistante*** de réformes ***significatives de la part des autorités turques et*** souligne ***que tout nouvel engagement avec la Turquie doit être subordonné à des améliorations tangibles dans ces*** domaines;

Or. en

Amendement 627
Sebastian Tynkkynen, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de ***l'agression contre des États membres de l'Union voisins, de la violation du droit***

stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et ***d'approfondir la*** coopération dans des domaines d'intérêt ***stratégique mutuel***;

international et de l'absence de réformes démocratiques ***internes***, la Turquie est un pays d'importance ***géographique***; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et ***une*** coopération ***de principe*** dans des domaines d'intérêt ***commun***;

Or. en

Amendement 628
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; ***souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;***	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique;

Or. en

Amendement 629
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison ***de*** l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison ***des graves violations par la Turquie des critères de Copenhague, notamment*** l'absence de réformes démocratiques***, le non-respect de l'état de droit, l'absence de reconnaissance de tous les États membres***

domaines d’intérêt stratégique mutuel;

de l’Union et de normalisation de ses relations avec ceux-ci, et le non-respect du droit international, la Turquie est un pays d’importance stratégique; souligne qu’il importe de maintenir un dialogue constructif et d’approfondir la coopération dans des domaines d’intérêt stratégique mutuel***, sur la base de conditions strictes, y compris en ce qui concerne Chypre, et d’une manière progressive, proportionnée et réversible, conformément aux conclusions du Conseil européen d’avril 2024***;

Or. en

Amendement 630
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction ***qu’au-delà du processus d’adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l’absence de réformes démocratiques,*** la Turquie est un pays d’importance stratégique; souligne qu’il importe de maintenir un dialogue constructif et d’approfondir la coopération dans des domaines d’intérêt stratégique mutuel;	25. réaffirme sa ferme conviction ***que*** la Turquie est un pays d’importance stratégique; souligne qu’il importe de maintenir un dialogue constructif et d’approfondir la coopération dans des domaines d’intérêt stratégique mutuel;

Or. en

Amendement 631
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction	25. réaffirme sa ferme conviction ***que***

qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;

la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;

Or. en

Amendement 632
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort ***en raison de l'absence de réformes démocratiques***, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort ***parce que les conditions nécessaires à son adhésion à l'Union ne sont pas réunies, conséquence d'un recul démocratique significatif***, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;

Or. fi

Amendement 633
Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort ***en raison de l'absence de réformes démocratiques***, la	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort, la Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne

Turquie est un pays d'importance stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;	qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;

Or. en

Amendement 634
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un ***pays d'importance*** stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;	25. réaffirme sa ferme conviction qu'au-delà du processus d'adhésion, qui est actuellement au point mort en raison de l'absence de réformes démocratiques, la Turquie est un ***partenaire*** stratégique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;

Or. en

Amendement 635
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. se félicite, dans cette optique, du renforcement des relations entre l'Union et la Turquie au-delà du processus d'adhésion dans des domaines d'intérêt mutuel, conformément aux recommandations de la communication conjointe sur l'état des relations entre l'Union et la Turquie du 23 novembre 2023, de manière

progressive, proportionnée et réversible; se félicite en outre des récents dialogues de haut niveau sur le commerce et l'économie, les migrations et la sécurité, le climat et la science, la recherche, la technologie et l'innovation; appelle à nouveau à la reprise de tous les dialogues de haut niveau pertinents et à la mise en place de dialogues de haut niveau structurés sur la coopération sectorielle, si nécessaire, pour relever d'autres défis communs;

Or. en

Amendement 636
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. attire l'attention sur les allégations de ce que l'on nomme habituellement le «Turkeygate» et qui concernent de possibles tentatives de la part d'acteurs liés aux autorités turques d'exercer une influence indue au sein des institutions politiques européennes; demande que des enquêtes approfondies, transparentes et indépendantes soient menées sur ces allégations, y compris sur d'éventuels réseaux d'influence affectant le Parlement et d'autres institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 637
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. condamne les activités passées de la Turquie qui ont porté atteinte à la cohésion sociale, à la sécurité et aux processus démocratiques en Europe, y compris l'ingérence dans les affaires intérieures des États membres par l'entremise des communautés de diaspora; condamne le fait que les ressortissants turcs résidant à l'étranger sont pris pour cible au moyen du harcèlement, des retours forcés et de la surveillance de fond;

Or. en

Amendement 638
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. s'inquiète de la montée des courants nationalistes dans la vie politique turque, qui alimentent un discours croissant de méfiance à l'égard de l'Europe et risquent d'accroître les tensions dans les relations entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 639
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	25 ter. invite la Commission et le Conseil à évaluer, à la lumière de preuves crédibles d'activités violentes et de campagnes d'intimidation transnationales, la possibilité d'inscrire l'organisation connue sous le nom de «Loups gris» (Bozkurtlar), affiliée au mouvement extrémiste turc, sur la liste des organisations terroristes de l'Union; s'inquiète des activités de ce réseau dans plusieurs États membres de l'Union et de ses liens avec la violence extrémiste;

Or. en

Amendement 640
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;	***supprimé***

Or. en

Amendement 641
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie	26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie

dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;	dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels ***en ce qui concerne le respect de la souveraineté et des droits souverains des États membres de l'Union tels qu'ils sont inscrits dans le droit de l'Union et le droit international, dont la CNUDM***, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région; ***constate toutefois avec regret que la Turquie continue d'entraver l'avancement de projets importants pour la connectivité de l'Union, tels que le Great Sea Interconnector, qui a été désigné comme projet d'intérêt commun de l'Union; rappelle également que le recul démocratique et le non-alignement sur la PESC ne sont pas propices à l'accomplissement de progrès substantiels en la matière; réaffirme que l'Union est déterminée à maintenir les meilleures relations possibles avec la Turquie fondées sur le dialogue, le respect et la confiance mutuelle, conformément au droit international et aux relations de bon voisinage;***
	Or. en

Amendement 642
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la	26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels ***en ce qui concerne le respect de la souveraineté et des droits souverains des États membres de l'Union tels qu'ils sont inscrits dans le droit de***

région;

l'Union et le droit international, dont la CNUDM, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région; ***rappelle que la Turquie continue d'entraver l'avancement de projets importants pour la connectivité de l'Union, tels que le Great Sea Interconnector, qui a été désigné comme projet d'intérêt commun de l'Union; condamne fermement les projets des autorités turques visant à établir une liaison électrique bidirectionnelle entre la Turquie et l'entité sécessionniste de Chypre occupée, et même à demander un financement européen pour sa mise en œuvre;***

Or. en

Amendement 643
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;	26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région; ***invite la Commission, à la suite de l'expérience réussie avec d'autres pays candidats, à prendre les dispositions nécessaires pour étendre dès que possible le programme d'itinérance aux tarifs nationaux à la Turquie; invite la Commission à envisager l'extension de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et d'autres programmes pertinents afin de renforcer les contacts interpersonnels; se félicite des progrès***

satisfaisants accomplis au cours de la période considérée en matière de coopération dans le domaine de la science et de la recherche, notamment en ce qui concerne la participation à Horizon Europe;

Or. en

Amendement 644
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;	26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région; ***souligne qu'il importe stratégiquement d'accélérer l'achèvement de projets d'infrastructures clés qui améliorent la connectivité entre l'Union et la Turquie, conformément aux réseaux transeuropéens étendus; demande instamment que l'autoroute périphérique de la mer Noire et les liaisons ferroviaires soient rapidement développées; se félicite de la volonté de la Turquie d'investir dans la construction d'une autoroute de la mer Noire reliant la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie;***

Or. en

Amendement 645
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;	26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels ***en ce qui concerne le respect de la souveraineté et des droits souverains des États membres de l'Union tels qu'ils sont inscrits dans le droit de l'Union et le droit international, dont la CNUDM***, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;

Or. en

Amendement 646
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage ***l'approfondissement*** du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines ***de l'énergie,*** des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de ***bonne*** coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région;	26. encourage ***l'examen plus précis*** du programme de connectivité avec la Turquie dans les domaines des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de coopération ***de principe*** pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région; ***déplore que la Turquie ait recours à l'agression militaire et aux menaces afin d'empêcher les projets d'intérêt commun de l'Union;***

Or. en

Amendement 647
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité ***avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région***;	26. encourage l'approfondissement du programme de connectivité ***régionale, si nécessaire, avec l'engagement conditionnel de la Turquie***;

Or. en

Amendement 648
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***encourage l'approfondissement du programme de connectivité*** avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels***, en tant qu'exemple de bonne coopération pragmatique et mutuellement bénéfique, susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans la région***;	26. ***exprime ses réserves concernant la coopération*** avec la Turquie dans les domaines de l'énergie, des transports, du numérique et des contacts interpersonnels,

Or. fi

Amendement 649
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. se déclare profondément préoccupé par l'expansion de la présence militaire, économique et sécuritaire de la Turquie en Somalie, notamment par l'établissement de sa plus grande base militaire à l'étranger à Mogadiscio, par l'entraînement et le financement intensifs des forces de sécurité somaliennes et par les accords récents accordant à la Turquie un rôle important dans la sécurité maritime et la prospection d'hydrocarbures le long du littoral somalien; souligne que de tels accords permettent à la Turquie d'exercer une influence stratégique à long terme sur les secteurs clés de la sécurité et de l'économie d'un État fragile;

Or. en

Amendement 650
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. constate avec regret que la Turquie continue d'entraver l'avancement de projets importants pour la connectivité de l'Union, tels que le Great Sea Interconnector, qui a été désigné comme projet d'intérêt commun de l'Union; rappelle également que le recul démocratique et le non-alignement sur la PESC ne sont pas propices à l'accomplissement de progrès substantiels en la matière;

Or. en

Amendement 651

Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. soutient la participation de la Turquie au mécanisme de protection civile de l'Union et appelle à l'approfondissement de la coopération entre l'Union et la Turquie dans les domaines de la protection civile et des infrastructures résilientes, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités municipales décentralisées et la participation de la société civile, ainsi que d'améliorer la coordination et la communication publique;

Or. en

Amendement 652
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. condamne l'invasion militaire illégale de la Turquie en 1974 et l'occupation illégale de plus de 36 % du territoire de la République de Chypre depuis lors; demande à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale menaçant la souveraineté de Chypre ou modifiant l'équilibre démographique de l'île;

Or. en

Amendement 653

Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. relève l'augmentation des investissements de la Turquie dans le développement du corridor médian;

Or. en

Amendement 654
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. constate avec inquiétude l'expansion de la présence politique, économique et militaire de la Turquie dans certaines parties de l'Afrique, notamment en Somalie et dans la région du Sahel; souligne que cet engagement croissant recoupe de plus en plus les intérêts stratégiques d'États membres de l'Union, en particulier la France, et risque de contribuer à la concurrence géopolitique et à l'instabilité dans des régions où les partenaires européens ont des engagements de longue date en matière de sécurité et de développement;

Or. en

Amendement 655
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. condamne les efforts de la Turquie pour renforcer le statut de l'entité sécessionniste dans la partie occupée de Chypre et appelle tous les États à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et à ne pas reconnaître ou aider l'entité illégale;

Or. en

Amendement 656
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. réaffirme que l'Union est déterminée à maintenir les meilleures relations possibles avec la Turquie fondées sur le dialogue, le respect et la confiance mutuelle, conformément au droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 657
Malik Azmani, Dan Barna, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. souligne qu'il faut renforcer le partenariat entre l'Union et la Turquie en donnant la priorité à la modernisation et au renforcement de l'accord d'association actuel;

Or. en

Amendement 658
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	***supprimé***

Or. en

Amendement 659
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	***supprimé***

Or. en

Amendement 660
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel***; est conscient de l'importance que de grands secteurs des économies de l'Union et de la Turquie attachent à la mise à jour de cet instrument en vigueur depuis plus de 30 ans; se tient prêt à soutenir une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique, qui pourrait englober un large éventail de domaines d'intérêt commun, notamment la transition numérique écologique, la passation de marchés publics, des engagements de développement durable, et contribuer à la sécurité économique de l'Union et de la Turquie***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, y compris la pleine mise en œuvre par la Turquie du protocole additionnel visant à étendre l'accord d'Ankara à l'ensemble des États membres, sans exception et de manière non discriminatoire***; ***se félicite des avancées positives, notamment de la diminution des barrières commerciales, observées au cours de la dernière période à la suite de la tenue du dialogue de haut niveau sur le commerce;***

Or. en

Amendement 661
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela, Sebastian Tynkkynen, Marion Maréchal, Nicolas Bay, Malika Sorel, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. ***réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel;*** souligne que***, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait*** reposer sur des conditions strictes ***liées aux*** droits de l'homme et ***aux*** libertés fondamentales, ***au respect du*** droit international et ***aux*** relations de bon voisinage;	27. souligne que ***toute discussion concernant les relations commerciales entre l'Union et la Turquie doit être strictement subordonnée au respect intégral des règles de concurrence loyale, à la transparence et à l'absence d'aides d'État génératrices de distorsion, par exemple en ce qui concerne les compagnies aériennes turques, ou de dumping, par exemple pour ce qui est des exportations de produits de la pêche, des aciers plats laminés à froid, des carreaux céramiques, des textiles et des tissus en fibre de verre; condamne les pratiques persistantes qui risquent de compromettre les règles de l'Organisation mondiale du commerce et l'égalité de concurrence; souligne que la position du Parlement concernant les relations commerciales avec la Turquie doit*** reposer sur des conditions strictes ***et mesurables, y compris le respect des*** droits de l'homme et ***des*** libertés fondamentales, ***le respect du*** droit international et ***des*** relations de bon voisinage***, par un retrait, avant tout chose, des troupes illégales turques de la République de Chypre***; ***considère que l'Union devrait diversifier ses partenaires commerciaux, afin d'éviter toute dépendance vis-à-vis de la Turquie dans quelque secteur que ce soit;***

Or. en

Amendement 662
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est ***nécessaire de moderniser*** l'union douanière de l'Union***, notamment au regard du contexte géopolitique actuel***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est ***possible d'envisager*** l'union douanière***, à condition que la Turquie mette pleinement et efficacement en œuvre le protocole additionnel à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre, sans réserve et de manière non discriminatoire, ce qui est une condition préalable à l'ouverture des négociations sur la modernisation***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage; ***regrette le fait que l'union douanière actuelle n'atteindra son plein potentiel que lorsque la Turquie aura totalement et efficacement mis en œuvre le protocole additionnel à l'égard de tous les États membres de manière non discriminatoire;***

Or. en

Amendement 663
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin

du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et ***aux*** libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes ***et des sanctions automatiques*** liées aux ***violations des*** droits de l'homme et ***des*** libertés fondamentales, au respect du droit international***, y compris la CNUDM,*** et aux relations de bon voisinage; ***rappelle que l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays, l'abandon de sa politique étrangère provocatrice et révisionniste et la mise en œuvre intégrale et inconditionnelle du protocole d'Ankara à l'égard de tous les États membres, sans exception et de manière non discriminatoire, y compris à l'égard de la République de Chypre, constituent des conditions préalables à l'ouverture des négociations;***
	Or. en

Amendement 664
Danilo Della Valle, Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme ***qu'il*** est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes ***liées*** aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme que***, même s'il*** est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, ***elle ne peut avoir lieu tant que la Turquie n'a pas mis en œuvre pleinement et efficacement l'union douanière existante à l'égard de tous les États membres, de manière non discriminatoire,*** notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes ***et des progrès mesurables liés à la démocratie, à l'état de droit,*** aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon

voisinage;

Or. en

Amendement 665
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, y compris la pleine mise en œuvre par la Turquie du protocole additionnel sur l'extension de l'accord d'Ankara à tous les États membres sans exception et de manière non discriminatoire***;

Or. en

Amendement 666
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation

devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, y compris la pleine mise en œuvre par la Turquie du protocole additionnel visant à étendre l'accord d'Ankara à l'ensemble des États membres, sans exception et de manière non discriminatoire***;

Or. en

Amendement 667
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne ***que, pour que le Parlement donne son approbation*** à la fin du processus, ***une telle modernisation*** devrait reposer sur des conditions ***strictes*** liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne ***qu'outre l'aspect géopolitique, un cadre modernisé permettrait de dégager des avantages économiques et stratégiques substantiels pour les deux partenaires, en renforçant le commerce, l'investissement et la résilience de la chaîne d'approvisionnement, tout en rappelant que l'approbation du Parlement*** à la fin du processus devrait reposer sur des conditions liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 668
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, et comprendre des mesures pour soutenir la transition écologique et aider les PME à s'adapter***;

Or. en

Amendement 669
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international***, à l'adhésion à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)*** et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 670
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser ***et de mettre pleinement en œuvre*** l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait ***être mutuellement bénéfique et*** reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 671
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions ***strictes*** liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	27. réaffirme qu'il est nécessaire de moderniser l'union douanière de l'Union, notamment au regard du contexte géopolitique actuel; souligne ***toutefois*** que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 672

Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. souligne l'importance pour le commerce entre l'Union et la Turquie des initiatives à venir de la Commission, telles que le règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles et l'approche «Made in Europe», avec d'éventuelles exigences strictes qui pourraient à terme nécessiter une révision des règles de passation des marchés publics de l'Union et affecter gravement l'union douanière entre l'Union et la Turquie, qui n'est déjà plus à jour; se félicite du fait que la proposition de la Commission concernant le règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles prévoit déjà que le contenu provenant de partenaires avec lesquels l'Union a conclu un accord établissant une zone de libre-échange ou une union douanière – comme la Turquie – est réputé provenir de l'Union; soutient cette approche et demande que toute autre législation pertinente soit proposée dans la même veine à l'avenir afin de continuer à tenir compte de l'importance d'une intégration plus poussée des marchés et des économies des pays candidats, en particulier ceux qui ont une union douanière avec l'Union;

Or. en

Amendement 673
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Marion Maréchal, Malika Sorel, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

27 bis. se déclare préoccupé par les allégations persistantes d'aides d'État génératrices de distorsion accordées par les autorités turques à des secteurs stratégiques, notamment l'aviation, ainsi que par les cas de dumping affectant des entreprises de l'Union; souligne que de telles pratiques nuisent à la concurrence loyale et à la réciprocité dans les relations économiques entre l'Union et la Turquie; invite la Commission à suivre de près ces évolutions et, le cas échéant, à utiliser pleinement les instruments de défense commerciale de l'Union, y compris les mesures antidumping et compensatoires, ainsi que le règlement (UE) 2022/2560 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur, afin de préserver l'intégrité du marché intérieur et d'assurer des conditions de concurrence équitables;

Or. en

Amendement 674
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Turquie à s'abstenir de toute action militaire en Syrie, ou de tout soutien à des groupes armés opérant dans ce pays, qui risqueraient de compromettre la protection des civils, y compris des civils kurdes et d'autres minorités, ainsi que les accords de cessez-le-feu et les perspectives d'un règlement politique inclusif et durable; souligne que tout dispositif de sécurité et toute mesure de stabilisation soutenus par la Turquie doivent être conformes au droit international, y compris au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de

l'homme, et ne doivent pas entraîner de déplacements forcés ou d'ingénierie démographique;

Or. en

Amendement 675
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. réaffirme l'importance stratégique de l'union douanière UE-Turquie et fait ressortir les avantages économiques mutuels qui en découlent; souligne qu'il est nécessaire de moderniser et d'actualiser l'union douanière UE-Turquie afin de tenir compte des réalités économiques actuelles et de libérer tout son potentiel pour les deux parties; invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour permettre des négociations sur sa modernisation;

Or. en

Amendement 676
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la UNFICYP; prie instamment la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs d'abandonner toutes les activités unilatérales et les provocations et de s'en abstenir à l'avenir; rappelle le statut de

Varosha; appelle au respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au retrait de Strovilia et à la mise en œuvre de l'accord des Nations unies de Pyla de 2023;

Or. en

Amendement 677
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. réaffirme son soutien à un examen systématique du cadre commercial actuel, dans le but d'assurer progressivement l'indépendance commerciale des États membres vis-à-vis de la Turquie, en tenant compte de l'attitude répréhensible dont la Turquie fait preuve de longue date à l'égard des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du droit international et des relations de bon voisinage;

Or. fi

Amendement 678
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. demande instamment à la Turquie de continuer à coopérer de bonne foi avec la Grèce dans le domaine des migrations, en veillant à ce qu'un signal clair soit envoyé aux passeurs afin de décourager les nouveaux flux illégaux;

Or. en

Amendement 679
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. rappelle que la Turquie continue de cibler l'Union par ses activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et qu'elle prend systématiquement part à des actes récurrents de répression transnationale;

Or. en

Amendement 680
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. souligne qu'il semble irréaliste d'envisager une modernisation de l'union douanière;

Or. en

Amendement 681
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. souligne que tout transfert vers la Turquie, ou via la Turquie, de

combattants adultes de Daesh ou de suspects provenant de centres de détention en Syrie doit rester soumis à des dispositions efficaces en matière de détention, de surveillance et d'échange d'informations, y compris lors de tout transfert transfrontalier, afin d'empêcher les évasions ou les mouvements non surveillés; rappelle que le respect du principe de responsabilité doit être assuré par la conservation de la preuve et les poursuites judiciaires, conformément aux normes internationales et aux garanties d'un tribunal impartial; avertit que les transferts ou les rapatriements sans garanties efficaces, sans suivi judiciaire et sans coordination transparente avec les partenaires internationaux concernés constitueraient un risque pour la sécurité de la Syrie, de l'ensemble de la région et de l'Europe;

Or. en

Amendement 682
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. condamne les efforts déployés actuellement par la Turquie pour «rouvrir» Varosha et y installer des personnes autres que ses habitants, en violation des résolutions du Conseil de sécurité; demande à la Turquie de revenir immédiatement sur ses actions illégales et de transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies, comme le prévoient les résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité; condamne fermement les efforts visant à transformer Varosha en une attraction touristique

sinistre, qui donne dans le sensationnalisme au mépris de son histoire tragique et insulte la dignité et les droits des habitants légitimes; appelle la Turquie à se retirer de Strovilia et à faciliter la pleine mise en œuvre de l'accord de Pyla;

Or. en

Amendement 683
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. attend de la Turquie qu'elle mette pleinement en œuvre les actions convenues sur la base de l'accord de réadmission UE-Turquie (de 2013), ainsi que de la déclaration UE-Turquie (de 2016);

Or. en

Amendement 684
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 685
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 686
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	***supprimé***

Or. en

Amendement 687
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	***supprimé***

Or. en

Amendement 688
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	***supprimé***

Or. en

Amendement 689
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le	***supprimé***

gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;

Or. en

Amendement 690
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade ***mis en place le 15 juillet 2025, tout en reconnaissant avec regret les problèmes importants auxquels les citoyens turcs continuent d'être confrontés en ce qui concerne les demandes de visa, en raison d'une augmentation sensible de la demande et de la crainte d'une utilisation abusive du système; invite les États membres de l'Union à encore augmenter les ressources allouées à cette question; constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas au cours de l'année dernière***; invite***, d'un côté,*** le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas ***et, de l'autre, le Conseil à faire ce qu'il doit à la suite de ces mesures***; ***soutient avec vigueur, en attendant, les mesures urgentes visant à faciliter l'obtention de visas, notamment en ce qui concerne les activités commerciales et les étudiants Erasmus;***

Or. en

Amendement 691
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à ***lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas***;	28. se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à ***satisfaire pleinement et effectivement à tous les critères de référence en suspens, de manière non discriminatoire à l'égard de tous les États membres, tout en s'alignant sur la politique de l'Union en matière de visas; déplore vivement que les autorités turques cherchent constamment à reprocher à l'Union de ne pas avoir progressé sur ce dossier, tout en ne prenant pas les mesures nécessaires pour respecter les critères restants***;

Or. en

Amendement 692
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite*** le gouvernement turc ***à lever*** les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	28. ***rappelle que*** le gouvernement turc ***n'a pas encore levé*** les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;

Or. en

Amendement 693
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade;*** invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	28. invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas; ***prend note des mesures récentes prises dans le cadre de visas en cascade;***

Or. en

Amendement 694
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***se félicite*** des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;	28. ***prend note*** des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au cadre de visas en cascade; invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;

Or. en

Amendement 695
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***se félicite des progrès récemment accomplis pour faciliter la mobilité des citoyens turcs vers l'Union grâce au*** cadre de visas en cascade; ***invite le gouvernement turc à lever les obstacles qui empêchent encore la réouverture du dialogue sur la libéralisation du régime des visas;***	28. ***rejette toute perspective de libéralisation du*** cadre de visas en cascade ***et considère qu'une telle évolution serait prématurée et contraire aux intérêts en matière de sécurité et aux objectifs de gestion des migrations de l'Union et de ses États membres***;

Or. en

Amendement 696
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. se félicite de la visite du pape Léon XIV en Turquie et reconnaît que ce moment constitue une étape importante dans le renforcement du dialogue et de la compréhension mutuelle entre le Saint-Siège et la Turquie, ainsi qu'entre les communautés chrétiennes et musulmanes de manière plus générale; souligne que ces visites de haut niveau contribuent à favoriser le dialogue interreligieux, à promouvoir la tolérance et à renforcer les liens diplomatiques et culturels; indique que cet engagement peut renforcer les relations constructives avec la Turquie, en encourageant la coopération sur les questions de stabilité régionale, de protection du patrimoine culturel et de promotion de la liberté de religion et de croyance, tout en créant l'occasion d'un dialogue renouvelé entre les institutions européennes et la Turquie sur les valeurs partagées et les défis communs;

Or. en

Amendement 697
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. presse une nouvelle fois la Turquie de reconnaître le génocide chrétien (arménien, grec et assyrien) afin d'ouvrir la voie à une véritable réconciliation de la Turquie avec son passé, ses peuples et ses voisins ainsi qu'à respecter pleinement ses obligations en matière de protection du patrimoine culturel arménien, grec et assyrien; constate que l'absence de pression sur la Turquie pour qu'elle reconnaisse la vérité historique du génocide chrétien a favorisé la perpétration de divers crimes contre l'humanité par la Turquie, tels que le nettoyage nationaliste et la persécution religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays;

Or. en

Amendement 698
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. se déclare préoccupé par le fait que l'Union considère la Turquie comme un «pays d'origine sûr», ce qui contredit fondamentalement les évaluations faites dans le rapport annuel sur les progrès réalisés préparé par la Commission ainsi que les rapports du Parlement européen sur la Turquie, qui confirment le risque

de persécution et le manque de respect pour les droits de l'homme des citoyens de ce pays;

Or. en

Amendement 699
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. se félicite du réengagement de la Banque européenne d'investissement en Turquie et de la plateforme d'investissement pour la Turquie dans le cadre du Fonds européen pour le développement durable Plus, qui permet de renforcer le soutien à l'investissement grâce à des programmes de garantie dans les trois grandes priorités politiques, à savoir le pacte vert pour l'Europe, «Global Gateway» ainsi que l'emploi et la croissance;

Or. en

Amendement 700
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. souligne qu'il faut veiller à ce qu'aucun programme de l'Union ne bénéficie à des entités turques qui ne respectent pas les valeurs fondamentales de l'Union et à appliquer rigoureusement la conditionnalité, y compris en suspendant les programmes avec des partenaires turcs qui portent atteinte

auxdites valeurs fondamentales;

Or. en

Amendement 701
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. demande la suspension de la libéralisation des visas;

Or. en

Amendement 702
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. prend note du travail important du Comité des personnes disparues à Chypre (CPD) et demande à la Turquie d'accorder au CPD un accès illimité à toutes les zones, ainsi qu'à toutes les informations nécessaires à son travail, y compris les informations provenant de ses archives militaires et les informations sur le déplacement des dépouilles; demande à la Turquie de rendre compte du sort des personnes toujours portées disparues; appelle en outre à la poursuite et à l'augmentation du financement de l'Union pour le CPD, compte tenu également du nouveau cadre financier pluriannuel; demeure profondément préoccupé par les restrictions et les obstacles en matière d'éducation et de religion auxquels sont confrontés les

Chypriotes grecs et les maronites enclavés dans des zones occupées; invite la Turquie à mettre pleinement en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur Chypre et à respecter les droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme en ce qui concerne le respect de la liberté de religion, de la liberté d'opinion et d'expression, du droit d'accéder au patrimoine culturel et d'en jouir, et à mettre un terme à la destruction délibérée du patrimoine culturel et historique; condamne les tentatives répétées de la Turquie d'intimider et de réduire au silence les journalistes, les syndicalistes, les défenseurs des droits de l'homme chypriotes turcs et les citoyens progressistes de la communauté chypriote turque, en violation de leur droit à la liberté d'opinion et d'expression; invite la Turquie à mettre un terme à sa politique agressive de vente et d'exploitation des propriétés chypriotes grecques, une politique conçue pour créer des effets irréversibles sur le terrain; condamne fermement la détention illégale et motivée par des raisons politiques de Chypriotes grecs par l'armée turque, y compris les récents enlèvements dans la zone tampon;

Or. en

Amendement 703
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. soutient la décision prise par la composante européenne de la commission parlementaire mixte UE-Turquie de reporter sa 82e réunion prévue les 14 et 15 avril 2025 à Ankara, à la suite de la détention et de l'arrestation du maire

d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, et d'autres personnes; est d'avis que le dialogue parlementaire reste un élément crucial des relations entre l'Union et la Turquie et exprime l'espoir que les travaux de la commission parlementaire mixte reprendront bientôt, lorsque les conditions le permettront; regrette la décision des autorités turques de ne pas inviter le Parlement européen, contrairement à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à observer les dernières élections présidentielles et législatives de mai 2023, en raison d'allégations de traitement inéquitable; exprime l'espoir que cette décision sera révisée favorablement lors des prochaines élections dans le pays;

Or. en

Amendement 704
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. souligne l'importance de la Turquie pour le développement et le fonctionnement des initiatives de connectivité transcontinentale, notamment la route de transport international transcaspienne (corridor médian), qui constitue une voie commerciale parallèle de plus en plus importante entre l'Europe et l'Asie, ainsi que le projet émergent de Route du développement reliant la région du Golfe à l'Europe en passant par la Turquie; souligne que la position de la Turquie dans ces initiatives contribue de manière significative à renforcer la connectivité de l'Union, la résilience de la chaîne

d'approvisionnement et la coopération économique avec l'Asie centrale, le Caucase du Sud et le Moyen-Orient, et souligne qu'une coopération renforcée avec la Turquie dans le domaine des infrastructures de transport et de la logistique peut jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs plus larges de l'Union en matière de connectivité et d'autonomie stratégique;

Or. en

Amendement 705
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quater. déplore le refus persistant de la Turquie de respecter le droit international de l'aviation et d'établir une ligne de communication entre les centres de contrôle du trafic aérien en Turquie et en République de Chypre, car l'absence de cette dernière présente de véritables risques et dangers pour la sécurité, comme l'ont souligné l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne; regrette que la Turquie ait poursuivi ses tentatives visant à entraver la mise en œuvre du Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, et qu'elle ait persisté à vouloir créer une interconnexion électrique illégale avec la zone occupée de Chypre;

Or. en

Amendement 706

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quater. souligne qu'il est important de faire progresser le dialogue sur la libéralisation des visas avec la Turquie afin de renforcer les contacts interpersonnels, les échanges universitaires, le tourisme et la coopération économique; observe qu'en 2024, les citoyens turcs ont présenté plus de 1,17 million de demandes de visa Schengen, ce qui démontre la forte demande de mobilité entre la Turquie et l'UE[1 bis];
	1 bis https://balkaninsight.com/2025/07/18/turkey-welcomes-eu-decision-to-relax-visa-rules/

Or. en

Amendement 707
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quinquies. regrette que la Turquie refuse depuis plus de 20 ans de mettre en œuvre les obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles relatives à Chypre, conformément au cadre pour les négociations d'octobre 2005; souligne que la reconnaissance de tous les États membres est un élément indispensable du processus d'adhésion; demande à nouveau à la

Turquie de s'acquitter de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;

Or. en

Amendement 708
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quinquies. se félicite des efforts diplomatiques en cours visant à favoriser le dialogue, la stabilité régionale et la coopération économique dans le Caucase du Sud; encourage la poursuite de la normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie, y compris les progrès vers la réouverture de leur frontière commune; souligne le rôle positif que de telles mesures pourraient jouer dans le renforcement de la connectivité, des contacts interpersonnels et du développement régional;

Or. en

Amendement 709
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 nonies. souligne l'importance stratégique de la Turquie en tant qu'allié clé de l'OTAN qui possède la deuxième plus importante armée de l'Organisation,

et met l'accent sur son rôle significatif dans la contribution à la sécurité euro-atlantique; souligne l'importance particulière de la Turquie pour la stabilité et la sécurité dans la région de la mer Noire, compte tenu de sa position géographique et de son rôle dans la protection des routes maritimes critiques et de la dynamique de la sécurité régionale; fait ressortir qu'une coopération renforcée avec la Turquie est importante pour l'Union, car elle permet de relever des défis communs en matière de sécurité, de renforcer la stabilité régionale et de promouvoir des efforts coordonnés dans la région de la mer Noire et dans les régions voisines;

Or. en

Amendement 710
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. demande instamment à la Turquie de continuer à coopérer de bonne foi avec les États membres de l'Union dans le domaine des migrations, en veillant à ce qu'un signal clair soit envoyé aux passeurs afin de décourager les nouveaux flux illégaux;

Or. en

Amendement 711
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. attend de la Turquie qu'elle mette pleinement en œuvre les actions convenues sur la base de l'accord de réadmission UE-Turquie (de 2013), ainsi que de la déclaration UE-Turquie (de 2016);

Or. en

Amendement 712
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 sexies. invite la Turquie à soutenir activement le patriarcat œcuménique et la mission du patriarche œcuménique Bartholomée, en reconnaissant le rôle important que joue le patriarcat dans la promotion du dialogue interreligieux, de l'héritage culturel et de la coexistence pacifique; encourage un engagement constructif avec le patriarcat afin de renforcer la liberté religieuse, le respect mutuel et la longue tradition de la Turquie en tant que lieu de diversité confessionnelle et culturelle; souligne avec inquiétude les campagnes de désinformation et de propagande malveillante visant le patriarche œcuménique Bartholomée et le patriarcat œcuménique, en particulier de la part de sources pro-russes, qui visent à saper le rôle de ce dernier dans la promotion du dialogue interreligieux et de la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 713

Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les ***aspirations démocratiques et proeuropéennes d'une bonne partie de la société turque; prend note des*** appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement ***et de la réouverture des négociations d'adhésion***; ***se félicite de cette approche innovante et audacieuse; hésite toutefois à y apporter son soutien, à moins que le gouvernement turc ne donne un signal clair de sa volonté de s'engager à nouveau sur la voie de l'Union au moyen d'actions concrètes et crédibles;***

Or. en

Amendement 714
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays***, reconnaître tous les États membres de l'Union et normaliser ses relations avec eux, abandonner sa***

pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;

politique expansionniste et respecter le droit international, et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;

Or. en

Amendement 715
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, ***le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus*** d'adhésion ***de la Turquie*** à l'Union européenne ***ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement***;	29. réaffirme que, selon lui, ***les énormes transferts d'aide de préadhésion n'ont pas réussi à rapprocher la Turquie et l'Union; constate que chaque partie est satisfaite du statu quo actuel, qui n'est cependant pas dans l'intérêt des contribuables; considère que la Turquie ne devrait pas devenir membre de l'Union et qu'il convient de mettre officiellement un terme à l'aide de préadhésion et aux négociations*** d'adhésion à l'Union européenne***, dans l'intérêt de l'Union et de la Turquie; souligne que la Turquie est et devrait rester un partenaire stratégique important de l'Union et invite le Conseil européen à demander à la Commission de développer un partenariat stratégique entre l'Union et la Turquie***;

Or. en

Amendement 716
Giorgos Georgiou, Konstantinos Arvanitis, Pernando Barrena Arza, Özlem Demirel, Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement; ***indique cependant que l'Union est déterminée à ce que la Turquie la rejoigne et prête à aller dans ce sens à condition que le gouvernement turc prenne les mesures nécessaires;***

Or. en

Amendement 717
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement; ***soutient le passage d'un cadre de coopération pour l'adhésion avec la Turquie à un statut de non-adhésion en***

tant que pays tiers clairement défini afin d'éviter toute ambiguïté;

Or. en

Amendement 718
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement; ***reconnaît que l'amélioration des relations entre l'Union et la Turquie nécessite une volonté politique se traduisant par des actions concrètes au plus haut niveau politique;***

Or. en

Amendement 719
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point

de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;

de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles ***et devrait être formellement interrompu***, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;

Or. fi

Amendement 720
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, ***malgré*** les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, ***tout en reconnaissant*** les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;

Or. en

Amendement 721
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes	29. réaffirme que, selon lui, le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes

démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque pour renouveler cet engagement;	démocratiques fondamentales existantes dans le pays et maintient dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles, malgré les appels lancés récemment par des figures de l'opposition turque ***emprisonnées*** pour renouveler cet engagement;

Or. en

Amendement 722
Vladimir Prebilič

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. réaffirme l'importance d'échanges interpersonnels accessibles pour les relations entre l'Union et la Turquie, notamment pour la promotion de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme; regrette à cet égard que les échanges interpersonnels entre l'Union et la Turquie soient gravement entravés par des taux de rejet élevés et de longs délais de rendez-vous pour les demandes de visa des citoyens turcs, ce qui rend de plus en plus difficile, voire impossible, pour les jeunes, les étudiants et les journalistes turcs de se rendre dans l'Union; prend note des nouvelles règles applicables aux citoyens turcs qui demandent un visa Schengen, qui sont censées leur offrir des règles plus favorables, et invite les États membres à améliorer sensiblement cette procédure;

Or. en

Amendement 723
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. rappelle que, comme pour tout autre pays candidat, le processus d'adhésion est subordonné au plein respect des critères de Copenhague et à la normalisation des relations avec tous les États membres de l'Union; considère, à cet égard, qu'en faisant valoir leurs aspirations déclarées à l'Union, les autorités turques devraient moins mettre l'accent sur les capacités du pays en matière de sécurité et de défense et s'attaquer plutôt aux graves manquements aux principes démocratiques partout dans le pays, comme le symbolisent des lieux tels que Silivri et Edirne;

Or. en

Amendement 724
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. juge inacceptable que la Turquie continue de bénéficier des fonds de l'instrument d'aide à la préadhésion IAP III; demande le retrait de la Turquie de la liste des pays candidats et la suppression de l'aide de préadhésion; rappelle qu'au cours de la période 2021-2023 par exemple, l'Union a alloué plus de 751 millions d'euros à la Turquie au titre de l'instrument d'aide de préadhésion IAP III;

Or. fi

Amendement 725
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. réaffirme que la reconnaissance de tous les États membres de l'Union est une composante nécessaire de tout accord entre l'Union et la Turquie; souligne que pour progresser vers une coopération plus étroite entre l'Union et la Turquie, il est essentiel que cette dernière manifeste une attitude constructive, y compris en ce qui concerne le problème chypriote;

Or. en

Amendement 726
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. estime que les entreprises turques ne peuvent en aucun cas participer à des initiatives communes de défense européenne;

Or. en

Amendement 727
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. reste profondément préoccupé par les conditions de vie des Chypriotes grecs enclavés dans les territoires occupés de Chypre en raison des restrictions et des pressions strictes imposées par la Turquie, qui entravent leur liberté de religion, d'éducation, d'opinion, d'expression, et d'accès au patrimoine culturel et aux soins médicaux;

Or. en

Amendement 728
Mieke Andriese, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 729
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de

l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;	l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; ***insiste sur le fait qu'il faut entamer un processus de réflexion sur la façon dont ce nouveau cadre constructif et progressif pour les relations UE-Turquie peut englober les intérêts de toutes les parties concernées;***
	Or. en

Amendement 730
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc***, aux*** institutions de l'Union et ***aux*** États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie***, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***;	30. continue de demander instamment au gouvernement turc ***de dialoguer de manière constructive avec les*** institutions de l'Union et ***les*** États membres ***afin*** de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie***, et souligne que ces avancées doivent s'appuyer sur des progrès coordonnés et tangibles en ce qui concerne l'alignement sur la PESC, la démocratie, l'état de droit et le respect des valeurs fondamentales, les relations de bon voisinage et le respect du droit international; réaffirme que la reconnaissance de tous les États membres de l'Union est une composante nécessaire de tout accord entre l'Union et la Turquie; souligne que l'engagement constructif de la Turquie dans l'ensemble de ses relations avec l'Union, y compris en ce qui concerne les pourparlers sur le***

règlement de la question chypriote dans le cadre convenu par les Nations unies, reste indispensable pour resserrer la coopération entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 731
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; ***rappelle que les progrès dans les relations entre l'Union et la Turquie dépendent du plein respect des droits souverains de tous les États membres, y compris la République de Chypre;***

Or. en

Amendement 732
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du

processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;

processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie***, claire et cohérente ancrée dans le respect des principes démocratiques, de l'état de droit et des droits fondamentaux***, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;

Or. en

Amendement 733
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de ***poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***;	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de ***prendre des mesures qui permettront de faire passer la Turquie d'un processus d'adhésion à une coopération classique***;

Or. fi

Amendement 734
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du

processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;	processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***, y compris sur la modernisation de l'union douanière UE-Turquie***;

Or. en

Amendement 735
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat ***plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***;	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat ***dénué de toute perspective d'adhésion et fondé sur des intérêts stratégiques communs clairement identifiés***;

Or. en

Amendement 736
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Malika Sorel, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de	30. continue de demander instamment au gouvernement turc, aux institutions de

l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, ***en faveur d'un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***;	l'Union et aux États membres de poursuivre leurs efforts, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, ***afin d'encourager la Turquie à agir dans le plein respect des principes de la charte des Nations unies***;

Or. en

Amendement 737
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***continue de demander instamment au*** gouvernement turc, ***aux*** institutions de l'Union et ***aux*** États membres ***de poursuivre leurs efforts,*** au-delà du processus d'adhésion ***actuellement gelé***, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit***, plus dynamique*** et plus stratégique;	30. ***encourage le*** gouvernement turc, ***les*** institutions de l'Union et ***les*** États membres ***à s'inscrire dans une nouvelle dynamique*** au-delà du processus d'adhésion ***irréaliste***, et sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie, en faveur d'un partenariat plus étroit et plus stratégique;

Or. en

Amendement 738
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. reconnaît le soutien apporté par la Turquie à l'Ukraine à la suite de l'invasion massive de la Russie en 2022, y compris l'assistance militaire, diplomatique et humanitaire; prend note

en particulier de la fourniture d'équipements de défense, tels que les systèmes aériens sans pilote Bayraktar TB2, les véhicules blindés et le soutien aux capacités navales, qui ont contribué aux efforts de défense de l'Ukraine; reconnaît l'important engagement diplomatique de la Turquie, y compris les efforts visant à faciliter le dialogue et à maintenir les canaux de communication dans la région;

Or. en

Amendement 739
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. regrette que la Turquie refuse de mettre en œuvre les obligations qu'elle a contractées à l'égard de l'Union, y compris celles relatives à Chypre, conformément au cadre pour les négociations d'octobre 2005; souligne que la reconnaissance de tous les États membres est un élément indispensable du processus d'adhésion; demande à nouveau à la Turquie de s'acquitter de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;

Or. en

Amendement 740
Tomasz Froelich

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. demeure préoccupé par l'utilisation par le gouvernement turc de la diaspora turque comme instrument d'ingérence dans les affaires intérieures des États membres de l'Union; constate, à cet égard, que la plupart des imams appartenant à l'association islamique germano-turque DITIB sont envoyés directement de Turquie et sont subordonnés à la direction des affaires religieuses de la Turquie (Diyanet), dont ils suivent les instructions; condamne les menaces de recours juridiques de la DITIB contre les journaux allemands visant à réduire au silence la critique de certaines pratiques au sein de l'association;

Or. en

Amendement 741
Malik Azmani, Dan Barna, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. souligne que, malgré les défis actuels, l'Union et la Turquie doivent travailler en étroite collaboration sur des priorités communes en matière de politique étrangère et de sécurité, y compris la mise en œuvre de sanctions contre la Russie et le soutien à l'Ukraine; insiste donc sur le fait qu'un alignement plus étroit sur les politiques étrangères et de sécurité de l'Union nécessite une volonté politique et des actions concrètes qui sont essentielles pour améliorer les relations entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 742
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. est néanmoins d'avis qu'un recul continu de la démocratie et de l'état de droit dans l'avenir ne fera qu'éloigner la Turquie de l'Union, en minant la confiance qui est également nécessaire au renforcement réel de la coopération et du partenariat entre les deux parties dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que le commerce, l'énergie ou la sécurité;

Or. en

Amendement 743
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. estime que, compte tenu de la détérioration persistante de l'état de droit, du non-alignement croissant sur la politique étrangère de l'Union et des tensions régionales impliquant des États membres, la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut être envisagée;

Or. fr

Amendement 744
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. rejette toute participation de la Turquie aux instruments financiers de l'Union visant à renforcer les capacités de défense et de sécurité, y compris le programme SAFE;

Or. en

Amendement 745
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. invite la Turquie à mettre fin à l'usurpation des propriétés chypriotes grecques dans les territoires occupés de Chypre, une politique destinée à créer des effets irréversibles sur le terrain et qui ignore totalement les règles de la Convention européenne des droits de l'homme et les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur le sujet;

Or. en

Amendement 746
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. appelle à la définition d'un cadre de partenariat stratégique structuré entre

l'Union européenne et la Turquie, distinct du processus d'adhésion;

Or. fr

Amendement 747
Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 748
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie;	31. ***estime qu'il est dans l'intérêt de l'Union de réévaluer de quelle manière la Turquie peut rester ancrée à l'Union, non seulement en termes de normes, mais aussi de valeurs et de principes, et de concevoir des initiatives politiques en fonction de cet objectif;*** demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie***, car cela n'est pas incompatible avec la poursuite des meilleures relations possibles entre l'Union et ce pays***; ***invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à veiller à ce que les***

programmes des fonctionnaires de haut niveau en visite dans en Turquie comprennent des rencontres avec des acteurs de la vie politique et de la société civile représentant la pluralité de ce pays afin d'en obtenir une vision plus complète;

Or. en

Amendement 749
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande instamment ***à toutes les autres*** institutions de l'Union et aux États membres de ***faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en*** Turquie;	31. demande instamment ***aux*** institutions de l'Union et aux États membres de ***respecter l'identité nationale de la*** Turquie***, son processus politique interne ainsi que les décisions et les choix qu'elle fait dans le domaine de la politique étrangère et de l'énergie***;

Or. en

Amendement 750
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union ***et*** aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie;	31. demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union***,*** aux États membres ***et au Conseil européen*** de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique ***et le non-respect des droits de l'homme*** en Turquie;

Or. fi

Amendement 751
Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos, Nora Junco García, Diego Solier, Sebastian Tynkkynen, Marion Maréchal, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie;	31. demande instamment à toutes les autres institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique ***de longue date et persistant*** en Turquie;

Or. en

Amendement 752
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. demande instamment à toutes les ***autres*** institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie;	31. demande instamment à toutes les institutions de l'Union et aux États membres de faire entendre leur voix pour lutter contre le recul démocratique en Turquie;

Or. en

Amendement 753
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. dénonce avec la plus grande fermeté toutes les opérations d'influence dans plusieurs États membres opérées par

le parti AKP du président Recep Tayip Erdogan et souvent concentrées au niveau municipal, à travers le financement de mosquées, d'institutions religieuses, de centres de langues, de la Confédération islamique Millî Görüş, ou encore de festivals présentés comme culturels, comme la tournée Festiexpo;

Or. fr

Amendement 754
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. réaffirme son engagement sans faille à maintenir le soutien à la société civile indépendante turque;	32. réaffirme son engagement sans faille à maintenir le soutien à la société civile indépendante turque; ***invite la Commission à maintenir et à accroître son soutien politique et financier à la société civile dynamique et pro-démocratique en Turquie, dont les efforts peuvent contribuer à générer la volonté politique nécessaire à l'approfondissement des relations entre l'Union et la Turquie; est d'avis que si les approches incitatives et transactionnelles fonctionnent dans de nombreux domaines de la coopération entre l'Union et la Turquie, elles n'ont pas réussi à faire progresser la démocratisation du pays; souligne que, selon lui, la reprise du processus d'adhésion dépend surtout de la volonté politique résolue des autorités et de la société turques de devenir une démocratie à part entière, ce qui ne peut être imposé par l'Union;***

Or. en

Amendement 755

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. réaffirme son engagement sans faille à maintenir le soutien à la société civile indépendante turque;	32. réaffirme son engagement sans faille à maintenir le soutien à la société civile indépendante turque; ***soutient les projets visant à renforcer les fondements de la démocratie en Turquie; souligne toutefois qu'il ne doit pas être possible au régime autoritaire turc d'utiliser les programmes de l'Union à des fins de propagande;***

Or. fi

Amendement 756
Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. réaffirme son engagement ***sans faille*** à maintenir le soutien à la société civile indépendante turque;	32. réaffirme son engagement à maintenir le soutien à la société civile indépendante turque;

Or. en

Amendement 757
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. réitère son appel à renforcer et à approfondir la connaissance et la compréhension mutuelles entre nos sociétés par la promotion du

développement culturel et des échanges socioculturels ainsi que par la lutte contre toutes les manifestations de préjugés sociaux, religieux, ethniques ou culturels; encourage la Turquie et l'Union à promouvoir des valeurs communes, notamment en soutenant les jeunes;

Or. en

Amendement 758
Geadis Geadi, Sebastian Tynkkynen, Nora Junco García, Diego Solier, Ivaylo Valchev, Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. réitère son appel à la Turquie, un pays membre de l'OTAN et candidat à l'adhésion à l'Union, de respecter le droit international, reconnaître la République de Chypre, mettre immédiatement fin à l'occupation et retirer ses troupes de l'île, en référence explicite au livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 759
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. estime que les institutions de l'Union et toutes les autorités compétentes devraient mener une enquête approfondie sur les activités formelles et informelles de la mission de la Turquie auprès de l'Union et sur la manière dont elle influence la prise de décision;

Or. fi

Amendement 760
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.	33. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission***; demande que cette résolution soit traduite en turc et transmise au président, au gouvernement et au parlement de la République de Turquie***.

Or. en

Amendement 761
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.	33. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission***, ainsi qu'au gouvernement et au Parlement de la Turquie***.

Or. fi

Amendement 762
Loucas Fourlas, Vangelis Meimarakis, Emmanouil Kefalogiannis, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

33 bis. invite la Turquie à prendre des mesures significatives pour s'aligner sur la PESC de l'Union, notamment en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre leur contournement; souligne que le contournement des sanctions de l'Union sape ses efforts collectifs; reste dûment préoccupé par le fait que la Turquie continue d'exclure un État membre de la coopération avec l'OTAN, ce qui continue de freiner le renforcement d'une véritable relation entre l'Union et l'OTAN.

Or. en